

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES

DE L'EUROPE,
Ou Recueil Historique & Politique sur
les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature
& autres Remarques curieuses.*

A V R I L 1770.



A L U X E M B O U R G,

Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.
M. D C C. LXX.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
des Commissaire Examineurs.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

D

In-quarto.

Defensio Declarationis celeberrimæ, quam de potestate Ecclesiastica sanxit Clerus Gallicanus, par Mr. Bossuet, 2 vol.

Défense de l'invocation des Saints, par le Pere Scheffmacher.

De l'esprit humain, substance différente du corps, active, libre, immortelle &c.

Dictionnaire de la Langue Françoisé, par Richelot, 2 vol. *Hollande.*

Dictionnaire Allemand-François, & François-Allemand, à l'usage des deux Nations, 2 vol. *Strasbourg 1767.* (attribué à Mr. Gottsched.)

— *Idem in 8°.*

Dictionnaire de Droit & de Pratique, par Mr. de Ferriere, 2 vol.

Dictionnaire universel François-Latin, par le P. Lebrun.

Diſtis Cretensis & Dares Phrygius, de Bello & Excidio Troja, in usum Delphini, cum Notis variorum. Amst. cum figur.

— *Idem in octavo.*

Discours (trois) de Barbeyrac sur l'utilité des Lettres. *Geneve.*

Droit de la Nature & des Gens, par Mr. Puffendorf, 2 vol.

— *Idem en Latin, 2 vol.*

L'Incrédule conduit à la Religion Catholique, par la voie de la démonstration; ou Dissertations polémiques & démonstratives, contre les Incrédules, les Athées & les Déistes, in-8°.



L A C L E F
DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems &c.

A V R I L 1770.



A R T I C L E P R E M I E R.

*Contenant quelques Nouvelles de Littérature,
& autres remarques curieuses.*

DANS le Journal de Février dernier ; page 97, ligne 8, s'est glissé une faute qui rend le sens inintelligible. Au lieu d'Egyptiens, il faut lire Chrétiens. Mr. de Voltaire avoit assuré que les Romains n'avoient jamais persécuté les Chrétiens : on ne conçoit point comment le mot d'Egyptiens s'est présenté à l'Imprimeur.

Q 2

Voici

Voici un autre Ouvrage, dont on ne doit pas être surpris que nous rendions compte si tard : c'est le *Déisme réfuté par lui-même*.

C E Livre, ainsi que beaucoup d'autres, qui ont paru pour la défense de la Religion, a été peu connu hors de la France. Ceux qui respirent l'incrédulité ou le dérèglement des mœurs, ont été répandus partout, dès qu'ils ont vû le jour. Malgré les Loix, qui les proscrivirent, & qui tendoient à les anéantir dans leur naissance; malgré la vigilance des Magistrats, & les précautions infinies que des Princes religieux ont prises pour les écarter de leurs Etats, ils ont pénétré jusques dans les Provinces les plus éloignées, même dans celles où les Sciences & les Arts sont encore dans l'état où elles étoient au tems d'Attila.

Un homme, qui a beaucoup voyagé, assure avoir trouvé partout les productions les plus abominables de l'impiété, mais nulle part la réfutation de ces excès, & que les titres mêmes des plus excellens Ouvrages y sont inconnus. Le parti anti-chrétien a soin de les décréditer, d'en rendre les Auteurs ridicules, d'élever au contraire jusqu'au Ciel tous ceux qui attaquent la Religion. Ce sont *des génies créateurs, des hommes immortels, des âmes sublimes, des sages, de vrais Philosophes*, précisément parce qu'ils ne sont pas Chrétiens. Le peuple des Lecteurs est la dupe de cet artifice; & les bons Livres, déstitués du secours de la cabale, restent dans l'obscurité, tandis que les mauvais, répandus partout, renversent la Religion, ravagent les mœurs, & gagnent en peu de tems l'esprit & le cœur de Nations presque entières. C'est un vrai mal-

mal-épidémique, qui se propage avec une rapidité incroyable : *Sermo eorum ut cancer serpit.*

2. TIM. 2. 17.

Mr. Bergier, Auteur du *Déisme refuté*, attaque particulièrement le Sieur Jean-Jacques Rousseau de Geneve : il l'attaque avec ses propres armes, & ne lui oppose pour l'ordinaire que ses propres sentimens, établis dans quelque autre endroit de ses Ouvrages. C'est le propre de nos Philosophes de se combattre eux-mêmes ; mais le parallele que fait Mr. Bergier des sentimens du Sieur Rousseau, donne lieu de croire que le *Socrate de nos jours* s'est livré plus de combats que les Philosophes ses Collègues, si l'on n'en excepte Mr. de Voltaire. On voit dans la première Lettre, que Mr. Rousseau renverse l'existence de Dieu, dont il est grand défenseur, par les mêmes raisons qu'il oppose à la créance de nos Mystères ; Dieu étant lui-même le premier & le plus grand des Mystères, & l'incompréhensibilité un de ses plus essentiels attributs.

Mr. Bergier manie fort heureusement la comparaison de l'Aveugle né, pour expliquer le rapport de notre raison avec la nature & les ouvrages de Dieu. L'Aveugle né peut moins concevoir des choses très-réelles, dont on lui fait le récit, que nous ne pouvons concevoir nos Mystères : il trouve des contadictions plus apparentes dans la nature, que le Chrétien dans la Foi. Mr. Buffon a senti la justesse de cette pensée, & il en parle dans son Histoire naturelle en ces termes : *Les aveugles nés n'attachent aucune idée à la plupart des termes qu'ils emploient Un miroir est une chose incompréhensible pour eux Si un homme, qui*

n'a vu que pendant un ou deux jours, se trouvoit confondu chez un peuple d'aveugles, il faudroit qu'il prît le parti de se taire, ou de passer pour un fol ; il leur annonceroit tous les jours quelques nouveaux mystères, qui n'en seroit un que pour eux, & que les esprits forts se sauroient bon gré de ne pas croire.

Les défenseurs de la Religion ne pourroient-ils pas tirer un grand parti d'une incrédulité si opiniâtre, si juste même à certains égards, & cependant si peu fondée ? Tom. 6. édit. in 12. pag. 19.

Pag. 39. Mr. Bergier paroît faire un paralogisme en montrant que la perspective semble impossible à un aveugle né. *Une superficie plate ne sauroit paroître profonde : plat & profond sont deux idées contradictoires, une perspective renferme donc contradiction.* Mais il faut remarquer, qu'être & paroître sont synonymes chez un aveugle né, & cette difficulté sera levée.

Mr. Bergier prouve ensuite la nécessité & l'existence de la Révélation, la voie dont Dieu veut se servir pour nous la faire connoître. Il combat la tolérance, justifie la Religion des maux qu'on lui attribue. Mr. Rousseau fournit lui-même les preuves & se réfute souvent mot à mot. Il y a surtout dans ce dernier article un endroit remarquable de ce Philosophe, qui doit peu accommoder Bayle, Voltaire, Freret, & tous ces Messieurs qui s'en prennent à la Religion de certains événemens funestes arrivés au genre humain : *Nos Gouvernemens modernes doivent incontestablement au Christianisme leur plus solide autorité & leurs révolutions moins fréquentes. Il les a rendu eux-mêmes moins sanguinaires :*

guinaires : cela se prouve par le fait , en les comparant aux Gouvernemens anciens. La Religion mieux connue , écartant le fanatisme , a donné plus de douceur aux mœurs chrétiennes. CE CHANGEMENT N'EST POINT L'OUVRAGE DES LETTRES , car partout où elles ont brillé , l'humanité n'a pas été plus respectée. Les cruautés des Athéniens , des Egyptiens , des Empereurs de Rome , des Chinois en font foi. Que d'œuvres de miséricordes sont l'ouvrage de l'Évangile ! Que de restitutions , que de réparations la Confession ne fait-elle pas faire chez les Catholiques !

Mr. de Montesquieu appuie ce sentiment de Rousseau : Pendant que les Princes Mahometans donnent sans cesse la mort & la reçoivent , la Religion chez les Chrétiens rend les Princes moins timides , & par conséquent moins cruels. Le Prince compte sur ses Sujets , & les Sujets sur le Prince. Chose admirable ! La Religion Chrétienne , qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie , fait encore notre bonheur dans celle-ci.

C'est la Religion Chrétienne qui , malgré la grandeur de l'Empire & les vices du climat , a empêché le despotisme de s'établir en Ethiopie , & a porté au milieu de l'Afrique les mœurs de l'Europe & ses Loix.

Que l'on se mette devant les yeux d'un côté les massacres continuels des Rois & des Chefs Grecs & Romains , & de l'autre la destruction des Peuples & des Villes par ces mêmes Chefs ; Timur & Gengiskan , qui ont dévasté l'Asie , & nous verrons que nous devons au Christianisme & dans le Gouvernement un certain droit politique , & dans la guerre un certain droit de
gens,

gens, que la nature humaine ne sauroit assez reconnoître. Esprit des Loix, L. 24, C. 3.

Dans la septième Lettre, qui traite de la Création, l'Auteur dit : Je vous avoie, sans balancer, que la Création n'est point une idée qui se présente naturellement à l'esprit humain ; puisqu'aucun des anciens Philosophes ne s'en est douté, & que tous l'ont combattu. Cela ne paroît pas exact. Les anciens Philosophes ne croioient pas la Création, mais ils ne la combattoient pas, puisqu'ils ne s'en doutoient pas. On ne combat pas une chose que personne ne soutient, La Création étoit regardée par ces Messieurs comme impossible par ce principe : *ex nihilo nihil fit*. C'étoit une chose supposée qu'on n'affirmoit & qu'on ne nioit pas, parce qu'elle ne tomboit pas en question. Le Christianisme perfectionnant les idées que la raison avoit ébauchées, découvrit la liaison intime que la Création avoit avec la nature de Dieu ; & combien une matière existente par elle-même, éternelle, indépendante, étoit absurde : *Fide intelligimus, aptata esse sacula verbo Dei, ut ex visibilibus visibilia fierent*. HEB. XI.

La huitième Lettre démontre l'inutilité & les faux principes du nouveau plan d'éducation tracé dans l'*Emile*.

La neuvième allie le Christianisme avec la politique.

La dixième réfute l'Apologie du Sieur Rousseau contre le Mandement de l'Archevêque de Paris.

La onzième & la douzième répondent aux *Lettres écrites de la Montagne*. Toutes les pensées & la plupart des paroles de l'Auteur sont tirées des Ouvrages même du Sieur Rousseau,

& combattent ce Philosophe avec sa propre Philof. phie. Preuve évidente de la foiblesse de la sagesse profane, qui ne sautoit se soutenir vis-à-vis d'elle-même, & qui succombe aux raisonnemens les plus impies, tirés de ses propres principes : *Sagitta parvulorum facta sunt plaga eorum : & infirmata sunt contra eos lingua eorum.* Ps. 63. v. 9.

C'est une chose fort curieuse de voir dans la onzième Lettre de Mr. Bergier les combats de Rousseau contre les Calvinistes ses freres, dont il a toujours professé la croïance. Ces Messieurs avoient censuré ses Ouvrages : rien n'étoit plus digne de censure ; mais Rousseau leur prouve assez bien, qu'ils n'avoient pas ce droit après avoir rejeté eux-mêmes les censures de l'Eglise Catholique, & que si les jugemens de cette Eglise ne sont pas infailibles, les leurs le sont encore moins. *Qu'on me prouve, dit il, aujourd'hui qu'en matière de Foi je suis obligé de me soumettre aux décisions de quelqu'un, dès demain je me fais Catholique ; & tout homme conséquent & vrai fera comme moi.* Et ailleuts : *Quelle prise n'ont-ils pas donné aux Catholiques, & quelle pitié n'est-ce pas de voir dans leurs défenses ces savans hommes, ces esprits éclairés, qui raisonnoient si bien sur tout autre article, déraisonner si sottement sur celui là ?* Ce qui suit est encore plus fort : *Les Ministres ne savent plus ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'il disent On leur demande, si Jesus-Christ est Dieu, ils n'osent répondre On leur demande, quels Mystères ils admettent ; ils n'osent répondre Leur intérêt temporel est la seule chose qui décide de leur foi On ne sait ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas.*

pas. On ne fait pas même ce qu'ils font semblant de croire. Leur seule manière d'établir leur Foi est d'attaquer celle des autres. Le portrait du fondateur de sa Secte n'est pas flatté : Quel homme fut jamais plus tranchant, plus impérieux, plus décisif, plus divinement infailible à son gré, que Calvin; pour qui la moindre opposition, la moindre objection qu'on ôsoit lui faire, étoit toujours un œuvre de Satan, un crime digne du feu. Voilà donc, au jugement même d'un Calviniste, le vrai tableau de l'Apôtre suscité de Dieu pour réformer l'Eglise.

On voit dans la douzième Lettre jusqu'où le Sieur Rousseau a porté une ridicule prévention contre la preuve du Christianisme, tirée des Miracles de Jesus-Christ. *Otez, dit-il, les miracles de l'Evangile, & toute la terre est aux pieds de J. C. . . . Je ne sais pas bien ce que pensent au fond de leur cœur ces bons Chrétiens à la mode; mais s'ils croient à J. C. par ses miracles, moi j'y crois malgré ses miracles. Et j'ai dans l'esprit, que ma Foi vaut mieux que la leur.* Spinoza ne se fut guères accommodé de ce système, lui qui ne demandoit qu'un miracle certain tel que la résurrection d'un mort, pour déchirer ses Ouvrages. Mr. de Voltaire s'y opposera aussi, lui qui ne demande qu'un miracle pour convertir les trois quarts du monde, & qui trouve si mauvais que ce miracle ne se fasse pas.

Nous connoissons un Officier de mérite qui, prévenu par la réputation du Sieur Rousseau, ne put se résoudre à croire qu'un tel homme eût écrit des choses semblables, jusqu'à ce qu'il en fut convaincu par ses yeux. Il ignoroit jusqu'à quel point l'irréligion & l'envie de dogmatiser

tiser pouvoit aveugler un Sage. Les plus grands génies dès qu'ils ont fermé les yeux aux lumières de la Foi, ne peuvent manquer de donner dans les plus grands écarts en écrivant sur la Religion; l'esprit qui brille dans les autres matières, leur échappe dès qu'ils traitent celle-ci: *Oculos ubi languida pressit nocte quies, ne quidquam avidos extendere cursus velle videmur; & in mediis conantibus agri succidimus.* *ÆNEID. L. 12.*

Nous ne pouvons néanmoins disconvenir que le Sieur Rousseau n'ait des qualités d'un vrai Philosophe, que sa vie ne fournisse des traits de probité & de justice, qui sont bien rares dans les ennemis du Christianisme. Jamais il n'a donné dans les excès, dont les autres Adversaires de la Religion ont sali leurs Ecrits. Il respecte la Divinité; & malgré les brèches qu'il fait à l'Evangile, en l'accommodant à ses systèmes, il prétend en reconnoître la certitude, & en fait l'éloge qui seroit admiré dans la bouche d'un Pere de l'Eglise. " Je vous avoie que la majesté des Ecritures m'étonne; la sainteté de l'Evangile parle à mon cœur. Voyez les Livres des Philosophes avec toute leur pompe; qu'ils sont petits près de cela! Se peut-il qu'un Livre, à la fois si sublime & si simple, soit l'ouvrage des hommes? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire, ne soit qu'un homme lui-même? Est ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs, quelle grace touchante dans ses instructions, quelle élévation dans ses maximes, quelle profonde sagesse dans ses discours, quelle présence d'esprit, qu'elle finesse & quelle justesse

20 justesse dans ses réponses, quel empire sur
 20 les passions ! Où est l'homme, où est le sage
 20 qui sçait agir, souffrir & mourir sans foiblesse
 20 & sans ostentation ? Quand Platon peint
 20 son Juste imaginaire, couvert de tout l'op-
 20 probre du crime & digne de tous les prix
 20 de la vertu, il peint trait pour trait Jesus-
 20 Christ : la ressemblance est si frappante,
 20 que tous les Peres l'ont sentie, & il n'est pas
 20 possible de s'y tromper. Quels préjugés, quel
 20 aveuglement ne faut-il point avoir pour oser
 20 comparer le fils de Sophronisque au Fils de
 20 Marie ! Quelle distance de l'un à l'autre !
 20 Socrate mourant sans douleur, sans ignomi-
 20 nie, soutient aisément jusqu'au bout son
 20 personnage ; & si cette facile mort n'eut hon-
 20 noré sa vie, on douteroit si Socrate avec tout
 20 son esprit fut toute autre chose qu'un So-
 20 phiste. Il inventa, dit-on, la morale ; d'au-
 20 tres avant lui l'avoient mise en pratique ; il
 20 ne fit que dire ce qu'ils avoient fait ; il ne fit
 20 que mettre en leçon leurs exemples. Aristide
 20 avoit été juste avant que Socrate eut dit ce
 20 que c'étoit que justice. Léonidas étoit mort
 20 pour son Pays, avant que Socrate eut fait
 20 un devoir d'aimer la Patrie. Sparte étoit
 20 sobre avant que Socrate eut loüé la sobriété ;
 20 avant qu'il n'eût défini la vertu, la Grece
 20 abondoit en hommes vertueux. Mais où
 20 Jesus avoit-il pris chez les siens cette morale
 20 élevée & pure, dont lui seul a donné les
 20 leçons & l'exemple ? Du sein du plus furieux
 20 fanatisme la plus haute sagesse se fit enten-
 20 dre, & la simplicité des plus héroïques vertus
 20 honora le plus vil de tous les Peuples. La
 20 mort de Socrate, philosopbant tranquille-
 20 ment

ment avec ses amis, est la plus douce qu'on puisse désirer. Celle de JÉSUS expirant dans les tourmens, injurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse craindre. Socrate prenant la coupe empoisonnée, bénit celui qui la lui présente & qui pleure. JÉSUS, au milieu d'un supplice affreux, prie pour ses bourreaux acharnés. Oiii, si la vie & la mort de Socrate sont d'un Sage, la vie & la mort de JÉSUS sont d'un Dieu. Disons-nous que l'histoire de l'Évangile est inventée à plaisir ? Ce n'est pas ainsi qu'on invente ; & les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de JÉSUS-CHRIST ; au fond c'est reculer la difficulté sans la détruire. Il seroit plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord eussent fabriqué ce Livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait formé le sujet. Jamais les Auteurs Juifs n'eussent trouvé ni ce ton, ni cette morale ; & l'Évangile a des caractères de vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en seroit plus étonnant que le héros ". EMILE. Tome III. page 165. Réponse à l'Archevêque, p. 108.

Il est vrai qu'après cela il parle de je ne sais quel *scepticisme involontaire* ; mais il se retracte derechef dans la réponse à Mr. l'Archevêque de Paris, p. 116 & avoué qu'on doit reconnoître *la véritable certitude de l'Évangile dans la pureté, la sainteté de sa Doctrine, & dans la sublimité toute divine de son Auteur*. Quoiqu'il en soit, tout cela prouve que s'il est Déiste, c'est un Déiste réfuté par lui-même.

Mais voici le tems où Mr. l'Archevêque de Paris va employer les talens de Mr. Bergier,

ce zèle & vraiment savant Curé de Besançon, qu'il a fait venir à Paris & auquel il a conféré un Canoniat de la Cathédrale. On présume que le projet de ce Prélat est de proscrire successivement cette multitude de Livres impies dont on est malheureusement inondé sans interruption, & de repousser par des Mandemens, soutenus de bons raisonnemens & de preuves, les attaques des Incrédules ou des soi-disant esprits-forts. Mr. Bergier a déjà fait voir ses talens en ce genre contre Mr. de Voltaire; & les secours qu'il trouvera dans Paris, ne peuvent que le rendre plus propre à soutenir la bonne cause qu'il défend.



On vient de donner au Public un autre Ouvrage édifiant, intitulé : *Insuffisance de la Religion naturelle*. L'Auteur, déjà connu par d'autres bons Ouvrages, fait encore éclater son zèle & son érudition dans celui-ci. Mais on ne sauroit disconvenir que le contenu ne répond pas exactement au titre. L'Auteur prétend prouver l'*insuffisance de la Religion naturelle* par la certitude de la Religion révélée. Cette voie est bonne & abrège beaucoup les discussions qui pourroient paroître trop métaphysiques; mais on ne voit pas assez qu'elle ait été suivie. On trouve dans cet Ouvrage des Dissertations à perte de vûë contre Lessius, contre l'Abbé de Villefroy, contre l'universalité des ténèbres à la mort du Sauveur, &c. &c. sans qu'on puisse allier ces choses avec le but de l'Auteur. Le portrait du P. Hardouin est extrêmement chargé, & il semble qu'on ait pris plaisir à raconter les anecdotes qu'on savoit touchant ce Jésuite.

L'Auteur

L'Auteur paroît extrêmement occupé de la Bible de Carrières ; il en parle à tout moment, on ne fait à quel propos. On est surpris de trouver l'Eucharistie entre les miracles qui font preuve de la Religion. Plusieurs objections y sont amplement déduites, & la réponse ne s'y trouve pas, ou elle est peu satisfaisante. Nonobstant cela ce travail est estimable par la bonne intention de l'Auteur, & il est à croire que sa grande érudition & des lumières trop étendus ont causé ce désordre dans son Ouvrage.



Le mot de l'Enigme du mois dernier est la
Glace.

E N I G M E.

*B*ien que ce soit mon triste sort
De rencontrer toujours la mort
Dans le moment de ma naissance,
On dit que je ne laisse pas
D'exercer après mon trépas
Sur les cœurs des mortels une grande puissance.
Souvent j'irrite leurs esprits,
Et souvent je les rends tranquilles.
Je distingue les sots d'avec les plus habiles.
J'ai des appas dont les Rois sont épris ;
Je fais cent diverses images ;
Je trace des mêmes couleurs
Les délices & les douleurs,
Et je sçais animer les plus foibles courages.
Mais admirez mon dessein sans égal,
De tous ceux qui font ma peinture,
Quoique ce soit après nature,
Pas un n'a vu l'original.

Le

Le Prince de Massalski, Evêque de *Wilna*, Capitale du Grand-Duché de *Lithuanie*, convaincu que les véritables lumières contribuent également à épurer les mœurs & à nous affermir dans notre sainte Religion, propose des Prix pour la solution des trois Questions suivantes, également intéressantes pour l'humanité en général, & pour le Grand-Duché de *Lithuanie* en particulier.

1°. *Quelles sont les connoissances & les vertus nécessaires à un bon Curé pour remplir dignement tous les devoirs en qualité de Citoyen & de Pasteur, & quels moyens doit-on employer pour parvenir à ce grand but ?* 2°. *Quelle devoit être l'éducation de la Noblesse peu favorisée des biens de la fortune, afin de la rendre véritablement utile à sa Patrie ?* 3°. *Quelle instruction devoit-on actuellement donner aux Paysans, cette portion de l'humanité si avilie parmi nous ?*

Il y aura trois Prix pour la solution de ces Questions. Le premier sera d'une Médaille d'or du poids de trente ducats ; le premier accessit d'une de vingt, & le second d'une de dix. On les distribuera dans le courant du mois de Septembre de la présente année 1770. Il sera libre de traiter séparément celle de ces Questions qu'on voudra. Les Mémoires pourront être écrits en Latin, en Polonois, en François, ou en Allemand. On les adressera au Prince-Evêque. Les Auteurs auront l'attention d'écrire leur nom dans un Billet cacheté, sur le dessus duquel sera la même devise qui servira d'épigraphe à leur Dissertation. On n'ouvrira que les Billets de ceux dont les Ouvrages seront couronnés.

ARTICLE

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

ROME. Le secret demeueroit encore le même sur la fin de Février dans les affaires qui se traitent entre le Pape & les Ministres des Cours de la Maison de Bourbon. On ne les pense pas moins à présent terminées entièrement, quoique les articles n'en paroîtront vraisemblablement que dans le mois de Mai prochain : mais tout ce qu'on en débite se bornant à des conjectures, que les uns hazardent plus hardiment que les autres & peut être avec moins de précautions, on ne croit pas devoir s'y arrêter ; & en attendant que le grand jour soit répandu sur ce qui doit être réglé entre le Saint Siège & les Puissances, nous rapporterons ce qui se présente en événemens arrivés, & tels que les voici.

Dans un Consistoire tenu le 29. Janvier, le Pape a fait un Discours à toute l'assemblée des Prélats qui la composoient ; mais un Discours si tendre & si pathétique sur le dernier attentat commis contre la vie du Roi de Portugal, que le Ministre de ce Prince en demanda le même jour une copie manuscrite pour l'envoyer à *Lisbonne*. Depuis on le voit imprimé & en voici la traduction.

Vénérables Freres,

Vous concevrez beaucoup plus aisément qu'il ne Nous est possible de vous l'exprimer, la profondeur & vive douleur dont Nous été pénétrés,

en apprenant l'attentat horrible commis en la Personne de notre très-cher Fils en JESUS-CHRIST *Joseph, Roi de Portugal & des Algarves*. Des raisons puissantes & toutes nouvelles Nous portoit, comme vous le savez, à donner à ce Prince des témoignages particuliers de notre piété Pontificale, de notre amour, de notre affection, & à lui souhaiter toute sorte de prospérités; aussi la nouvelle de cet événement terrible Nous a-t-elle saisis, comme si l'attentat avoit été commis envers Nous-mêmes. Nous avons détesté ce forfait impie, exécrationnable, abominable. Mais de l'excès de la douleur, Nous avons passé à l'excès de la joie, lorsque Nous avons été assurés que le crime n'avoit fait qu'un vain effort, & que par une grace particulière de la Providence Divine, le Roi Très-Fidèle avoit échappé au danger dont ses jours avoient été menacés. Excités plus que jamais à rendre au Très-Haut d'immortelles actions de grâces de ce qu'en prenant sous sa garde la vie de ce Prince, sa Providence a veillé en même-tems à la sûreté & au bonheur du Portugal, & a changé en sentimens d'allégresse notre douleur & celle de tous les cœurs bons & sensibles, Nous nous sommes transportés à l'Eglise de Saint Antoine & nous y avons joint nos prières à celles de la Nation Portugaise, si distinguée par son amour pour son Roi; & lorsque Nous sommes venus célébrer, suivant l'usage, dans l'Eglise de Saint Pierre la Fête de la Chaire de ce Saint, excités de nouveau par votre propre joie & par le sentiment unanime de votre piété, Nous nous sommes acquités, conjointement avec vous du tribut de louange & d'action de grâces que nous devons à l'Etre Suprême.

Aujourd'hui que dans ce Consistoire solennel Nous aimons à vous informer des divers sentimens d'horreur, de commiseration, de douleur & de joie que Nous avons successivement éprouvés, Nous saisissons cette occasion pour vous exhorter, *Vénérables Freres*, à prier le Ciel que non-seulement il accorde au Roi Très-Fidèle une longue suite de jours exempts de tous dangers, mais qu'il répande sur sa Personne sacrée la prospérité, la gloire, les
grâces

grâces & tous les bienfaits qui doivent tourner à l'avantage & au bien de l'Eglise.

De ce mouvement de joye pour la conservation des jours de Sa Maj. Portugaise, le Saint Pere passa à l'ouverture d'une chose qu'il tenoit fort secrete : il déclara que le Cardinal qu'il avoit créé dans le Consistoire du 18. Décembre & qu'il s'étoit réservé *in petto*, étoit celui qui devoit être avant tout à la nomination de ce Monarque, & il le proclama ensuite lui même. Ce nouveau Cardinal est le Seigneur Don Paul Carvalho de Mello, frere du Comte d'Oeyras premier Ministre de Portugal. Sa Sainteté, en parlant de lui, dit qu'il avoit contribué beaucoup au rétablissement de la bonne harmonie qui alloit regner entre les deux Cours. Le Souverain Pontife ayant nommé ce nouveau Cardinal, en annonça un autre, mais qu'il vouloit garder encore *in petto*. On conjecture que ce pourroit être le Prélat Aspuru, Ministre d'Espagne, lequel a donné crainte pour sa vie, mais qui se porte à présent beaucoup mieux, le Ciel semblant vouloir le conserver pour l'avantage du St. Siège. Ceci fait, Sa Sainteté nomma le Commandeur Lambertini, neveu du feu Pape Benoit XIV, pour aller à *Lisbonne* avec le caractère de Légat Apostolique & de Camérier d'honneur, porter la Barrette au nouveau Cardinal, avec injonction de presser son départ le plutôt qu'il seroit possible, d'autant qu'Elle avoit appris avec affliction que ce Seigneur étoit attaqué d'une hydropisie, dont Elle craignoit les suites. Mais la nouvelle de la mort de Mr. de Carvalho étant survenue, le voyage de Mr. Lambertini n'aura conséquemment pas eu lieu.

Celui de Mr. Innocent Conti est entrepris depuis le premier de Février, qu'il partit de *Rome* pour *Lisbonne*, comme nouveau Nonce en *Portugal*, accompagné du R. P. Conti son frere & du Chanoine Consalvi.

Le Saint Pere touché du sort de ces Religieux qui, ayant apostasié ou quitté la Religion, courent le monde sans aucun azile & à la perte de leur salut éternel, leur a fait annoncer par le Cardinal Grand-Pénitencier, une absolution générale de toutes les peines qu'ils auront encouruës, & de plus la permission de passer dans quelque autre Ordre qu'ils préféreront, pourvû que dans le terme assigné ils se soient présentés à leurs Supérieurs légitimes.

On a publié à *Rome* les Bulles qui furent données dans le Concile général de *Vienne*, tenu en 1311 sous le Pontificat du Pape Clément V. & sous le regne de l'Empereur Henri VII, communément appellées les *Clémentines*, avec les Commentaires du Marquis Bodossini de Jesi. On y a aussi renduë publique, par l'impression, la Lettre Encyclique du Pape aux Patriarches, Primats, Archevêques & Evêques de l'Eglise universelle, déjà annoncée dans les nouvelles publiques, & donnée à *Rome* le 12. Décembre dernier. Nous étant parvenu de divers endroits qu'on aimeroit de trouver cette Pièce dans nos Journaux, dans la Langue qu'elle a été écrite, nous l'insérons telle ici en son entier, quoique fort longue, afin de n'y rien diminuer de sa force & de sa beauté dans une traduction Françoisë.

CLEMENS PAPA XIV.

*Venerabiles Fratres, Salutem & Apostolicam
Benedictionem.*

CUM Summi Apostolatûs impositum Nobis munus cogitatione comprehendimus, tantique oneris vim ac gravitatem intuemur, non possumus, Venerabiles Fratres ! & rei ipsius magnitudine & perfectâ Nobis virium Nostrarum imbecillitate non vehementer commoveri. In altitudinem maris venisse, atque è tranquillâ viâ securitate tanquam è tuisissimo portu ad regendam beati Petri naviculam evocari, maximis repente Nos abripi, atque agitari fluctibus videmur, ac tempestatis vi penè demergi. Verùm à Domino factum est istud, & est mirabile in oculis Nostris. Neque enim ullis humani consilii rationibus, sed illius inscrutabili iudicio Nobis nihil tale opinantibus delatam tanti muneris procuracionem apertissimè intelligimus. Proinde in certissimam spem erigimur, eum ipsum, qui Nos ad summi ministerii sollicitudinem adduxit, timorem ac infirmitatem Nostram præsidio suo sublevaturum & exauditurum Nos esse in abscondito tempestatis. In eâdem fiduciâ præclare Nos confirmat Petri trepidantis in mari, ac Domini modicam ejusdem fidem increpantis recordatio. Qui Nobis in Apostolorum Principe totius Ecclesiæ curam & claves regni Cœlorum tradidit, qui suas oves pascere, ac Fratres confirmare jussit, idem certè omnem sui obtinendi auxilii dubitationem à Nobis depellere, Notque suæ gratiæ spe magis voluit, quàm timore Nostræ imbellicitatis moveri.

Illius itaque, qui est robur, ac fortitudo Nostra, voluntati obsequimur, illius fidei, potestatique Nos permittimus. Ille consilio suo inchoatum in Nobis opus etiam perficiet, atque ex ipsâ humilitate Nostrâ illius potentiæ, ac misericordiæ vis perfectior omnibus elucescet. Nam si quid hâc temporum conditione, nostrâ, qui inutiles Servi sumus, operâ ad Ecclesiæ suæ incolumitatem moliri ac efficere constituit, illum unum omnes Authorem atque Effectorem perspicient; & propterea

ipsi honorem ac gloriam esse tantummodò tribuendam cognoscent. Quare alacri animo ad maximum sustinendum onus accedimus, & quo potentiore auxilio fidimus, eo majore studio connitimur, & ob ipsam muneris, ad quod appellati sumus, præstantiam, nullas, quæ à Nobis in eo perfungendo conferri possunt, sedulitatis ac industria partes nimias esse judicamus.

Quam quidem administrationis Nostræ rationem dum assidue versamus animo, atque ex hac altissimâ Apostolicæ Sedis speculâ in omnes Christiani Orbis regiones oculos convertimus, Vos potissimum, Venerabiles Fratres! excelso & illustri loco positos intuemur. Vestro conspectu recreamur, Vos Adjuutores Nostris, Vos Dominici Gregis Custodes ac Evangelicæ Vineæ Operarios summâ animi Nostræ jucunditate agnoscimus. Qui igitur Nostræ sollicitudinis partem sustinetis, in ipso Apostolatûs Nostræ exordio alloqui Vos maximè cupimus, & in sinum vestrum intimos mentis Nostræ sensus effundere; & siquid Vos in Domino hortari ac commoneere videbimur, id vel Nostrò de Nobis ipsis timori tribuite, vel profectum à vestræ virtutis, ac in Nos pietatis fiducia existimare.

Ac primùm rogamus Vos, Venerabiles Fratres! ac obsecramus, ne unquam misericordiarum Patrem pro imbecillitate Nostrâ Divino præsidio muniendâ deprecari intermittatis. Reddite hanc Nobis amoris erga vos Nostræ vicem, atque ita mutua præcium vestrarum subsidia Nobiscum conjungite, ut alteri ab alteris quodammodo sustentari firmiori gradu omnes possimus in suâ quisque statione consistere. Hâc potissimum animorum conjunctione illam, in quâ Nobiscum coagmentati estis, unitatem comprobabit. Unam quippe totius est Ecclesiæ ædificium, cujus in hâc Sede à beato Petro positum est fundamentum. Multi ad illud construendum conjuncti sunt lapides, sed omnes super unâ Petrâ firmantur ac innituntur. Unum est Ecclesiæ corpus, cujus Christus est caput, ac in illud omnes coalescimus. Nos ipsius potestatis Vicariam Procuratoriam gerentes cæteris altius illo volente præsidemus, Vos verò unâ Nobiscum colligati tanquam cum visibili Ecclesiæ capite potiores ejusdem corporis partes

partes estis. Quid proinde singulis accidere potest, quod universos non afficiat, neque ad unumquemque promanet? Quemadmodum itaque nihil potest peculiarem cujusque Vestram vigilantiam exposcere, quod Nostri item curis comprehendi, ad Nosque referri non debeat, irâ arbitrari debetis magnoperè vestrâ interesse, quidquid ad Nos pertinet, Nostriamque operam ac diligentiam desiderat. Quapropter unâ voluntatum consensione conjuncti, uno eodemque animati spiritu, qui à Mystico illo Capite profluens, ac per universâ membra diffusus vitam omnibus dispertit, contendere omnes, ac dare operam præsertim debemus, ut Ecclesiæ Corpus integrum atque incolume sit, ut, nullâ rugâ ac maculâ contractâ, omni Christianæ virtutis laude instruat ac vigeat. Quod quidem Divinâ ope præstari à Nobis poterit, si pro virili suâ quisque commissi sibi Gregis studio exardescet, si illa unâ singulis insidebit cura Populi sui ab omni malorum contagione atque errorum insidiis removendi, ac omnibus doctrinæ, sanctitatique subsidiis diligentissimè muniendi.

Hujusmodi Animarum salutis cupiditate si unquam eos, qui tuendæ Vineæ Domini præsumunt, excitatos esse oportuit, hoc præsertim tempore illos inflammari est pernecessarium. Quando enim tam multiples, tam noxias, sive ad labefactandam, sive ad tollendam Religionem exoriri ferè quotidie, ac circumferri opiniones, quando novitatis illecebri magis inductos homines, & quâdam peregrinæ scientiæ aviditate ad hanc confluere, atque eandem libentissimè conquirere vidimus. Unde animarū pestem & perniciem extendi latius in dies, ac miserrimè propagari dolemus. Quare eò acrius Vobis erit laborandum, Venerabiles Fratres! omnesque vel diligentia, vel auctoritatis vires exerendæ, ut hanc tantam, ac de Divinis etiam, & sanctissimis rebus grassantem temeritatem atque insaniam repellatis. Non in corruptibilibus ac vanis humanæ sapientiæ prædiis, sed in simplicitate doctrinæ, ac in Verbo Dei penetrabiliore omni gladio ancipiti dumtaxat Vos illud consecuturos confidite. Tum hostium impetus coercere faciliè poteritis, atque adversariorum tela retundere, cum in omnibus sermonibus vestris JESUM CHRISTUM CRUCIFIXUM præferetis ac prædicabitis.

prædicabit. Suis ille legibus atque institutis sanctam hanc Civitatem, suam nimirum Ecclesiam, condidit ac communicavit. Sux fidei tanquam depositum castè pièque custodiendum huic tradidit. Sux doctrinæ ac veritatis hanc esse voluit firmissimum munimentum, adversus quam portæ inferi nunquam prævalerent. Nos igitur, Venerabiles Fratres! Civitatis sanctæ Præsides ac Vigiles, hanc ejusdem Conditoris Domini ac Magistri Nostri legum, ac fidei præclarissimam hæreditatem Nobis per Majores Nostros integerrimè traditam diligenter tueamur, ac ad Posteror nostros puram atque incolumem transmittamus. Ad hanc in sacris Litteris acceptam normam facta & consilia Nostra omnia dirigentes, præterea Patrum Nostrorum certissimis inhærentes vestigiis instructissimos Nos futuros putemus ad omnes vitandas offensiones, quæ Christiani Populi fidem debilitare possint ac infringere, atque Ecclesiæ unitatem ullâ ex parte dissolvere. Ab illis Divinæ Sapientiæ fontibus, scripta scilicet, traditæque doctrina, quæcunque sive ad credendum, sive ad agendum requiruntur, tantummodò hauriamus.

In gemino enim hoc locupletissimo veritatis ac virtutis omnis instrumento, quæcunque ad Religionis cultum, ad morum disciplinam, rectèque vivendi institutionem pertinent. Hinc Mysteriorum altitudinem, hinc pietatis, honestatis, justitiæ, humanitatis officia ediscimus. Quid Deo, quid Patriæ, quid Civibus, quid cæteris hominibus debeamus, intelligimus. Undè nullis præclariùs, quàm his veræ Religionis legibus Civium etiam ac Societatum jura stabilita esse cognoscimus. Ac propterea nemo ferè unquam Divinis Christi sanctionibus bellum intulit, quin idem continuò, quantum in se est, Populorum tranquillitatem perturbârit, Regum obsequium detrectârit, infesta ac incerta omnia fecerit. Magna est enim inter Divinæ ac humanæ potestatis jura conjunctio; ac proinde qui Christianæ Legis autoritate Regum imperia munita esse nōrunt, alacri animo iisdem obtemperant, verentur potentiam, dignitatem observant & colunt.

Atque quidem Divinarum Præscriptionum partem non minùs cum Populorum tranquillitate, quàm cum animarum salutè conjunctissimam considerantes

fidèrantes, magnoperè Vos hortamur, Venerabiles Fratres ! ut post Deum ac Divini Cultùs constitutas in Ecclesiâ rationes, omnem sollicitudinem vestram ad Populum Regum obedientiâ ac obsequio ritè imbuendum convertatis. Illi nimirum ad publicam incolumitatem tuendam, ac homines in juris æquitate continendos in altissimo gradu præ cæteris sunt constituti, Ministri enim Dei sunt in bonum, nec sinè causâ gladium portant, vindices in iram ei, qui malum agit ; charissimi præterea Ecclesiæ Filii sunt ac Patroni, quorum est eandem, ut Parentem, diligere, ejusque causam ac jura custodire, Quos igitur instruendos in Christi Lege suscepistis, maturè Divino illo præcepto imbuendos curate : Fidem Regibus sanctè esse servandam ab ipsis incunabulis percipiant, parendum auctoritati, legibus obsequendum non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam. Cùm ità Populorum animi fuerint operâ vestrà excitati, non solum ut Regibus dicto audientes sint, sed etiam ut eos colant ac diligant, tum optimè & Civium tranquillitati & Ecclesiæ utilitati, quæ inter se disjunctæ esse non possunt, consuletis. Eas verò officii vestri partes uberiùs cumulabitis, si ad quotidianas pro Populo preces, peculiare etiam pro Rege obsecrationes adjungatis, ut incolumes illi sint, ut suos in æquitate, pace ac justitiâ regant, ut Deum ipsum in regno hominum dominantem cognoscentes, ejusdem causam sanctè pièque tueantur ac provehant. Ità à Vobis erit non minùs Episcopali vestro Muneri, quàm omnium commodis satisfactum. Quid enim justius ac opportunius, quàm pro Auctore publicæ pacis, ac Civium salutis Custode ab illis perpetuò Dominum obsecrari, qui pro hominibus constituuntur in iis, quæ ad Deum sunt, & tanquàm interpretes ac sequestri suis conjuncta precibus omnium vota Domino repræsentant.

Jam verò cæteras Pastoralis Officii partes diligentius Vobis percensere supervacaneum ducimus. Quid enim singula persequamur, Vosque de iis cohortemur, quorum intelligentiâ præclare instructos esse novimus, diuturno insuper usu, & quâdam animi inductione vestro muneri consentaneâ confirmatos ?

Illud

Illud tantummodo non commitemus, ut quo uno
 comprehendere omnia credimus, Vobis ante oculos
 non subijciamus, vestram scilicet virtutem excitantes
 ad Ducis Nostri ac Pastorum Principis consecran-
 dum in omnibus exemplar, atque illud sancti-
 tatis, charitatis, humilitatis specimen in Vobis ipsis
 exprimentum. Si enim ille, cum Patris sui gloriæ
 splendor esset & figura substantiæ ejus, assumptæ
 carnis nostræ infirmitate, homines à servitute per
 humilitatem & charitatem vindictos in Dei Filios
 adoptari, & Cohæredes suos fieri voluit; quàm
 in se gloriosius ac præstantius cogitationes & labo-
 res nostri versari possunt, quàm ut hujus hominum
 cum Christo conjunctionis ac necessitudinis tuendæ
 auctores cæteris simus, & in illâ imitandâ bonita-
 tis, clementiæ, mansuetudinis Divinâ formâ exem-
 plo nostro omnibus facem præferamus? Quâ enim
 aliâ ratione super montem excelsum ascendit, qui
 Evangelizat Sion? Vobis hujus consecrandæ simili-
 tudinis desiderio semel incensus fieri non potest;
 quin idem ardor ad vestri universi Populi mentes
 conflagrandas dimanet. Mirifica siquidem Pastoris
 vis est atque auctoritas ad sui Gregis animos com-
 movendos. Qui cum illius cogitationes, actionesque
 omnes ad hoc veræ virtutis specimen conformatas
 voverint cum in illo nihil asperum, nihil arro-
 gans, nihil elatum, verum omnia charitatis, man-
 suetudinis, humilitatis officiis plena viderint, tum
 verò acerrimè ad easdem amulandas laudes incitatos
 sese sentient. Præterea cum eundem omnis privata
 oblitum, cæterorum commodis inservientem, opi-
 bus egentes, solatio affictos, doctrinâ rudes, omnes
 officio, consilio, pietate sublevantem, populi deni-
 que salutem suâ ipsius vitæ præferentem intelli-
 gent, hoc Pastoris sui amore, studio ac sedulitate
 illi libentissimè docentis, cohortantis, obsecran-
 tis, arguentis etiam atque increpantis voces audient.
 Nam siqui privata rerum cupiditate obstricti
 sunt, ac terrena Divinis præferant, quo pacto pote-
 runt alios ad Dei charitatem ac mutuam inter se
 benevolentiam, divitiis, voluptatibus, honoribus
 inhiantes ad verum humanarum contemptum, fastu
 ac superbiâ elati ad mansuetudinem atque humili-
 tatem inducere? IN JESU CHRISTI igitur disciplinâ
 erudiendi

grudiendi Populi cùm munus sit à Vobis susceptum, in ejusdem potissimum sanctitate, innocentia, lenitate Vobis criq; inharendum. Tum vestrà Vos potestate præclare tantummodo esse usuros reputate, cùm potiora Vobis erunt charitatis atque humilitatis, quàm dignitatis insignia. Maximum statuite vestrum hoc esse, atque ad Vos unice pertinere, Populi Vobis crediti hunc in modum instituendi negotium; ab illo rectè gerendo omnes vestras derivandas esse laudes ac fortunas, à negligendo calamitatem ac turpitudinem. Quare hæc vestrà sint à Vobis tantummodo expetendæ divitiæ, ut Christi sanguine redemptas animas Christo lucrificatis, ea sincera ac solida gloria, ut in Divino promovendo Cultu, in Domus Dei decore amplificando, in vitiis extirpandis, ac virtutibus excolendis fidelem ac sedulam operam vestram Domino semper exhibeatis. Hæc assidue cogitare, hæc agere, hæc ambitiosi, hæc cupidi esse debetis.

Neque verò cùm diu multumque eritis in hæc laborum contentione versati, defutura unquam Vobis arbitremini virtutis exercendæ spatia. Ea quippe est Muneris Vestri conditio, ea Episcopalis vitæ ratio, ut nunquam debeat curarum cessationem, nunquam otium consequi. Nullis possunt eorum actiones circumscriptæ esse terminis, quorum charitatis amplitudinem nulli debent fines comprehendere. Sed immortalis atque infinitæ mercedis Vobis constitutæ expectatio facile molestias omnes leniter ac levissimas efficiet. Quid enim grave ac molestum esse poterit cogitantibus, beatissimam illam retributionem ob servatum ac multiplicatum gregem à Domino, cùm rationem Pastoralis Muneris exposcet, recipiendam? Præter hanc pulcherrimam immortalitatis spem in ipsis etiam sustinendis Pastoralis vitæ laboribus plurimam jucunditatem inesse sentietis, cùm Deo conatus vestros adjuvante Populum vestrum mutuâ inter se charitatis conjunctione devinctum integritate ac pietate florentem, cæteros denique omnes egregios vigiliarum ac laborum vestrorum fructus in Ecclesiâ exortos concipietis. Utinam Nostram omnium unanimi hujusmodi voluntatum ac studiorum consensione reductam his Nostræ Apostolicis temporibus præclaram hanc Religionis

ligionis felicitatem, ac antiquæ illius ætatis similem formam videamus, ac gratulari Vobiscum, Venerabiles Fratres ! & congaudere possimus in CHRISTO DOMINO NOSTRO, qui suæ gratiæ præsidio Nos sustentet, & cor nostrum in illa, quæ ei sunt placita, semper accendat.

Quo tempore hæc Litteras ad Vos, Venerabiles Fratres ! perscribimus, eodem per alias Nostras universis Christi Fidelibus Jubilæum de more ad implorandam initio Nostri Pontificatus Divinam opem pro salutari Sanctæ Ecclesiæ Catholicæ regimine transmittimus. A Vobis igitur majorem in modum petimus ac flagitamus, ut commissos vestræ fidei populos ad eas ritè faciendas in fide, pietate ac humilitate præcationes dirigatis, ac sicut monitis & consiliis vestris, ita etiam exemplo ad curandas tam suæ salutis, quàm publicæ Christianæ utilitatis rationes inflammetis.

Ac in Nostre charitatis pignus Apostolicam Benedictionem Vobis, Venerabiles Fratres ! ac Vestrarum Ecclesiarum fidelibus Populis amantissimè impertimur.

Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem die duodecimâ Decembris 1769. Pontificatus nostri anno primo.

En pourvoyant par une telle Lettre à tout ce qui peut contribuer au-bien spirituel & temporel des Fidèles, le Pape a aussi tellement pourvû à la subsistance de Rome que, dans les années de disette, il y aura toujourns dans les greniers publics du bled pour la consommation au moins de huit mois. Sa Sainteté s'applique surtout à réformer toutes les dépenses qui ne sont pas absolument nécessaires, pour n'être pas obligée d'augmenter les impôts. De ce principe Elle a rejeté un grand projet qui lui avoit été proposé par le Trésorier-Général, de transporter toutes les Doüanes sur les frontières de l'Etat, sur la raison seule que ce transport eut exigé quelque

quelque augmentation de certains impôts.

Le Prêlat de Perghen, Auditeur de Rote pour l'Allemagne, a été déclaré Evêque de Mantoue, & proposé comme tel dans le Consistoire tenu le 29. Janvier. Le Prêlat de Puebla étoit pourvû de cet Evêché, dont il a donné sa démission.

Passant sur d'autres nouvelles de l'Etat Ecclésiastique qui n'intéressent pas infiniment, on rapportera ce qui se présente en d'autres Etats, après le récit que voici d'une suite du voyage que l'Empereur a fait en Italie. Etant à Forli, Ville de la Romagne, Sa Maj. Imp. y eut une longue conversation avec le Comte Nicolas Papini, qui ne la connut point. Ce Seigneur, informé depuis de l'honneur qu'il avoit eu, a écrit à ce Monarque une Lettre, qui lui a mérité la réponse suivante, qu'on ne peut lire sans admirer toujours les sentimens dont cet auguste Chef de l'Empire Romain y paroît si jaloux.

Je me rappelle toujours avec plaisir, mon cher Papini, l'entretien que j'eus avec vous en passant à Forli, & les bons conseils que vous voulûtes bien me donner dans cette occasion. La sincérité avec laquelle vous me parlâtes, ne me permet pas de douter de celle des sentimens que vous m'exprimez dans votre Lettre du premier Décembre, & de tous les heureux presages que vous m'annoncez. Ces sentimens, vous me les avez voüés dans un tems où vous me preniez pour un Particulier, sans soupçonner cet appareil de dignité éminente à laquelle il a plu à la divine Providence de m'élever. Les éloges qu'on nous prodigue & toutes les choses qu'on nous dit, s'adressent malheureusement beaucoup plus à notre rang qu'à notre personne. Conservez-moi cette affection, mon cher Papini, & soyez persuadé que je serois très-fâché

*Lettre au
Comte Pa-
pini.*

fâché si vous n'estimiez pas en moi l'homme (titre supérieur à tous ceux qu'on peut me donner!) & que JOSEPH préfère d'être aimé à toutes ces protestations extérieures & à tous ces hommages, par lesquels on encense continuellement l'Empereur. Croyez donc que je serai toujours animé des mêmes sentimens. Je prie Dieu de vous tenir sous sa sainte & digne garde.

A Vienne le 1^{er}. Janvier 1770.

GENES. On sçait que cette République est fort intriguée des grands préparatifs de guerre que fait le Roi de Sardaigne, & d'une espèce d'Armée que l'on croit qui se formeta de troupes Impériales dans le Cremonois & d'un Corps particulier à *Pozzolo*. Elle ne l'est pas moins du Monitoire de l'Empereur affiché à *Campo Freddo* touchant l'affaire de *San-Remo*, puisqu'elle se donne bien des mouvemens à ce sujet. Le terme qui lui est accordé n'étant que de trois mois pour se décider dans cette affaire; pour raser la Forteresse de *San-Remo*, retirer ses troupes & y rétablir le Sénat dans son ancienne forme; l'a portée à envoyer un nouveau Ministre à la Cour de Vienne pour en obtenir quelque délai, d'autant qu'elle est menacée de voyes de fait en cas de contravention au Monitoire Impérial. Dans ces circonstances, la Régence a renforcé considérablement la Garnison de *San-Remo*, & elle a fait aussi passer une Compagnie de Fusiliers à *Savone*. Elle compte d'ailleurs beaucoup sur la France, dont trois Tartanes arriverent sur la fin de Janvier dans le Port de *Genes*, venant de *Corse*, chargées de quarante-quatre piéces de canon, d'une grande quantité de bombes, boulers, fusils, attirails & autres munitions de guerre, qui étoient dans cette Isle & qui appartiennent

des Princes Sc. Avril 1770. 263

viennent à la République. Une autre Tartane doit avoir suivie depuis, chargée du reste de ces munitions que la France restituë au Gouvernement, conformément à ses promesses.

VENISE. Les circonstances actuelles de la guerre entre la *Porte* & la *Russie* font une sensation dans toute l'*Italie*, par rapport à la Flotte de cette dernière Puissance qui devient formidable dans les Mers de cette Région, & par l'arrivée successive de nouveaux Vaisseaux qui y paroissent. Ces circonstances inquiètent particulièrement la République, malgré la neutralité dont elle se croit assurée de la part des deux Puissances belligérantes. En conséquence le Grand Conseil a ordonné une grande augmentation dans la Marine de l'Etat pour couvrir ses possessions, en cas de besoin, tant dans la *Dalmatie* que dans les Isles de l'*Archipel*, que la Flotte Russe menace d'une descente qui ne pourroit manquer de lui être défavantageuse.

Or de cette Flotte Russe, toutes les Lettres reçues des Ports d'*Italie* donnent des avis qu'elle va se diriger sur les possessions de l'Empire Ottoman, d'une façon à l'ébranler par ses fondemens. Suivant les uns quatorze Vaisseaux de cette Flotte mouilloient dans les premiers jours de Février à *Mahon*, où il regnoit beaucoup de maladies dans leurs Equipages; ce qui faisoit qu'il ne s'y en trouvoit pas davantage, car plusieurs autres avoient abordé en divers Ports & avoient été obligés de transporter aux Hôpitaux de *Gibraltar* quelques-uns de leurs malades laissés à *Cadix* par un de leurs Vaisseaux qui y étoit entré de relâche; ajoutant ces avis, suivis d'autres, qu'il est arrivé à *Cosoppo*, peu éloigné de *Corfu*, une Frégate Russe, ayant à
bord

bord une très-grande quantité de poudre, & de plomb à proportion, ainsi que 16000 fusils, mais que le Général Vénitien à *Corfou* ayant fait entendre au Capitaine de cette Frégate, qu'il étoit trop exposé à *Cosoppo*, il en avoit levé l'ancre & qu'il étoit parti, & que le 15. Février sont entrés dans la Rade de *Livourne* deux Vaisseaux de guerre Russes, l'un de 72 & l'autre de 48 canons, le premier de 700, & l'autre de 400 hommes d'équipage, & qu'à cette occasion l'Amiral Russe ayant détaché quelques Vaisseaux de sa Flotte, étoit parti lui-même de *Mahon* avec trois Vaisseaux, trois Frégates, & que les autres devoient y attendre la Division du Vice-Amiral Ephinston. On sçait d'ailleurs qu'il est peu de Ports dans l'Etat de l'Eglise où il ne se trouve un grand nombre de Grecs avec des passeports d'Officiers Russes, lesquels vont & viennent des Isles de l'*Archipel* & paroissent avoir une pleine connoissance de tous ces parages; qu'il est arrivé à *Malthe* seize Vaisseaux Russes, auxquels la Régence a fait fournir tous les vivres qui leur étoient nécessaires; qu'on a eu lieu de remarquer que les Capitaines qui les commandent étoient presque tous Anglois, & qu'ils avoient à leur bord un assez grand nombre de troupes de débarquement.

Au reste, la Cour de *Petersbourg* a fait remettre à plusieurs Négocians de *Venise* des sommes considérables pour l'entretien de sa Flotte. Mais on assure que l'Empereur de *Maroc* a maintenant en mer cinquante Vaisseaux, tant de guerre que Frégates, Chebecs & Galioles, qui ont établi leur croisière sur les côtes de *Barbarie*, pour observer la Flotte Russe, l'empêcher d'y prendre des provisions, & qu'une partie de ces

Corsaires,

des Princes &c. Avril 1770. 267

affaires, conformément à l'ordre qu'ils en ont reçu, a déjà tenté quelque chose contre une Division de cette Flotte partie pour le Levant, mais que les Vaisseaux Russes s'étoient si bien défendus contre-eux qu'ils en ont coulé à fond, maltraité plusieurs & dispersé les autres. Cependant on ne doute pas qu'ils ne trouvent de nouvelles difficultés sur leur route, surtout depuis que les Algériens ont eu ordre de la Part de cesser leurs hostilités contre le Pavillon de Dannemarc & d'employer leurs forces contre celui de Russie.

A NAPLES les Peres Réformés des Provinces étrangères, & surtout ceux qui sont dans le Monastère de *Sainte Claire*, ont eu ordre de sortir de la Domination Sicilienne, le Roi voulant que ces Religieuses Nobles aient des Nationaux pour leurs Directeurs spirituels.

A FLORENCE le Grand Duc a rendu un Edit daté le 26. Janvier à *Pise*, où étoit la Cour, par lequel Son Alt. Royale abolit diverses taxes & impositions qui subsistoient sur le pain, la viande &c. En même-tems elle a donné une nouvelle forme au Magistrat qui aura la surintendance des vivres.

Des Confins de la Suisse.

GENEVE. Tout a été dans le mois de Février dans la plus grande fermentation en cette Ville. Les dernières querelles entre les Magistrats & les Bourgeois de cette République, qui se trouvent amplement déduites dans nos Journaux de ce tems-là, n'ont pas été plutôt terminées par la médiation de la France & des Cantons de *Zurich* & de *Berne*, qu'il s'en est élevé de nouvelles entre les Bourgeois & les Natifs. On

appelle *Natifs* ceux des habitans qui sont seulement nés dans le Territoire de la République, & ne jouissent pas du droit de Bourgeoisie. Ils s'étoient, pour la plupart, déclarés en faveur des Bourgeois lors des dernières disputes, dans l'espérance d'obtenir quelques privilèges qu'on leur a refusés lorsque les troubles ont été apaisés. Ils se sont plaints hautement, & ont paru déterminés à employer toutes sortes de moyens pour obtenir la satisfaction qu'ils prétendent leur être dûë. Un de leurs Chefs ayant été, pour quelque délit, condamné par le Conseil à plusieurs mois de prison domestique, fut après ce jugement mené chez lui en triomphe au milieu des acclamations d'une grande multitude de ses partisans. Quelques Bourgeois ayant prétendu avoir connoissance d'un complot formé par les Natifs & dont on ne connoissoit pas pour lors l'objet, en ont informé le Conseil, qui a donné des ordres pour employer la force militaire à prévenir l'exécution de ce complot supposé. En conséquence les Bourgeois ont pris les armes & se sont rendus dans l'assemblée des Natifs pour les disperser. Quelques-uns de ceux-ci ayant voulu faire de la résistance, on a tiré sur eux, & il y en a eu trois de tués & plusieurs de blessés : des femmes mêmes ont été maltraitées par la Garde Bourgeoise ; tous les Natifs ont été ensuite desarmés. De-là une confusion & des allarmes universelles dans la Ville ; & jusques-là il étoit difficile de prévoir quelles seroient les suites de cette disposition des esprits qui sont à présent apaisés par le bannissement de huit des principaux auteurs de l'émeute ; & la tranquillité s'en trouvant rétablie, le Conseil, pour la rendre durable, a jugé à propos

pos d'accorder quelques privilèges aux Natifs, Il s'étoit débité d'abord que de cette émeute, qui se manifesta le 15. Février dans *Geneve* & composée des Natifs, ceux-ci étoient dans le dessein d'égorger tout le Conseil & ensuite la Bourgeoisie, & de se rendre maîtres de la Place : mais il n'en est pas plus que ce que nous venons d'en marquer.

D'après ce qui a été rapporté dans notre dernier Journal des Cours d'*Espagne* & de *Portugal*, nous ne voyons rien dans tous les avis qu'on en a reçus depuis, qui soit en quelque partie fort intéressant pour l'Etranger. On dira cependant du *Portugal* que le Scélerat, qui a osé attenter à la vie de Sa Maj. Très-Fidèle, n'est pas encore jugé, mais qu'il le sera bientôt, d'autant qu'il ne paroît pas avoir l'esprit aussi dérangé qu'on l'avoit débité quelques jours après son forfait commis.

Que le fils aîné du Comte d'Oeyras, premier Ministre en *Portugal*, a obtenu la place de Président du Sénat à *Lisbonne*, vacante par la mort de feu Don Paul Carvalho son oncle, récemment promu à la Pourpre Romaine, & dont la Cour regrette infiniment la perte. Le Roi n'avoit pas encore disposé, dans le commencement de Février, des autres Charges de ce Prélat défunt.

* Ce n'est pas de l'Evêché de *Placentia* dans l'*Estramadoure* que le Roi d'Espagne a pourvu Mr. Asparu, Auditeur de Rote & chargé des affaires de Sa Maj. Catholique à la Cour de *Rome*, mais bien de l'Archevêché de *Valence*.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable, en *A L L E M A G N E*, & en *T U R Q U I E*, depuis le mois dertier.

V I E N N E. Dans le nombre des beaux arrangemens que le Gouvernement des États de l'auguste Maison d'Autriche a pris de nos jours, on peut bien y mettre ceux qui ont été faits depuis peu, afin de réunir autant qu'il est possible l'Etat Militaire à l'Etat Civil, pour le bien général & le bonheur permanent de la Postérité. Les bons effets s'en manifestant déjà, nous croyons devoir en rendre le compte que voici.

Le Gouvernement Civil s'est déjà prêté avec beaucoup de zèle, dans tous les Pays héréditaires, aux dispositions à faire pour que les Femmes & les Enfans de Soldats qui, par des défauts corporels sont hors d'état de s'entretenir, puissent subsister à l'avenir dans des fondations déjà établies. Au cas que les femmes de Soldats devinssent malades aux Régimens, & dussent être transportées aux Hôpitaux de ces Régimens, ou bien au cas que des Soldats mariés y fussent transportés, & que leurs femmes & leurs enfans restassent par-là sans aucun secours au Régiment; il sera fourni dans l'un & l'autre de ces événemens quelque secours hors des Caisses Militaires, soit pour les femmes malades, soit pour celles qui seroient restées

des Princes &c. Avril 1770. 271
au Régiment sans leurs maris sans aucune assistance.

Pour que les Soldats qui sont en quartier puissent trouver le moyen de subsister mieux, on leur fournira l'occasion de se procurer quelque chose au delà de leur paye, ou dans des Manufactures, ou dans des métiers, ou en travaillant à l'Agriculture. Le Cavalier qui doit panser son cheval, ne pouvant jouir de cet avantage comme le Fantassin, & ayant dû ci devant donner une partie de sa paye pour ce qu'on nomme *la petite monture* & autres choses, il lui sera donné à l'avenir une augmentation de paye, afin de le faire également subsister mieux, & le Trésor royal payera ce que le Cavalier devoit se procurer du montant de sa paye.

Non seulement le Cavalier, mais même les Officiers de Cavalerie auront une augmentation de paye, en considération de ce qu'ils ont plus de dépense à supporter que ceux de l'Infanterie. Les Officiers des Troupes frontières qui jusqu'à présent ont eu de modiques appointemens, auront aussi une augmentation de paye.

Tous les Enfans de Soldats des deux Sexes, sains & de bonne constitution, que les parens donneront volontairement, seront reçus pour être convenablement éduqués & pourvus dans les fondations établies en conformité des arrangemens faits par les différens Gouvernemens des Pays respectifs : ils seront généralement & avec plaisir reçus par des Particuliers, par des Artisans & par d'autres habitans du Pays, auxquels on a accordé à cet égard d'autres avantages. Quelques-uns d'entre-eux ont même déjà déclaré qu'ils étoient inclinés à adopter des enfans de Soldats, & suivant les circonstances le

Trésor royal contribuera de quelque chose pour les mêmes enfans. De ces avantages il en résulte un autre, les Régimens accorderoient ci devant difficilement aux Soldats la permission de se marier par rapport à l'embarras que les Femmes & les Enfans occasionoient; désormais cette permission pourra être accordée avec beaucoup plus de facilité, parce que les obstacles qui s'y oppoient, ne subsisteront plus comme auparavant. Passons à d'autres récits.

On ne peut douter, dans les mouvemens qu'on remarque en ce tems, & des mesures de précaution qu'on y prend dans les Cours Souveraines, qu'il ne se traite des affaires de la dernière conséquence dans le Cabinet, & dont l'objet est jusqu'à présent impénétrable pour le Public. On sçait cependant de la Cour Impériale que son Armée est sur le pied le plus respectable; qu'elle est divisée en Brigades & en Légions elle peut monter à 145 mille hommes, sans y comprendre les troupes nationales de Hongrie; qu'il s'en formera deux grands Camps dès que la saison pourra le permettre, l'un près de Prague, l'autre vers Neustadt en Moravie, & un moindre dans le Cremonois, les préparatifs nécessaires s'en faisant avec activité. Peut-être ne seront-ce que des Camps pour des évolutions militaires, dont celui de Moravie feroit les fiennes en présence du Roi de Prusse, & auquel se trouveroit encore l'auguste Chef de l'Empire: car on croit que ce Monarque fera un nouveau voyage après le départ pour la France de la Sérénissime Archiduchesse Antoinette sa sœur, Dauphine future. D'après le grand nombre de recrues dont on renforce d'ailleurs les troupes en Hongrie & en Transilvanie, il paroît, en

ous de besoin, qu'on pourroit y rassembler très-promptement une Armée de quatre-vingts mille hommes.

Les divertissemens qui avoient été suspendus à la Cour, à cause de la mort de l'Archiduchesse, fille unique de l'Empereur, ont recommencés dans la troisième semaine du mois de Février, & il s'en prépare de très-grands pour le mariage de Madame la future Dauphine. Parmi les fêtes qui se donneront à *Vienne* lors de ce grand mariage, une qui aura lieu dans le *Belvedere*, surpassera tout ce qui aura été vû en ce genre jusqu'à présent. Les illuminations seront du dernier goût : on y bâtit, par ordre de l'Empereur, une Salle, longue de 400 pieds & large de 48, dans laquelle on donnera, à deux différentes reprises, un magnifique souper à 1500 personnes, & l'on distribuera 3000 billets pour le Bal qui sera masqué. Le 15 d'Avril l'Ambassadeur de France fera son entrée publique, le 16 Son Excellence fera en cérémonie la demande pour Monseigneur le Dauphin, le 17 fête au *Belvedere*, le 18 & le 19 Son Excellence donnera de superbes festins dans les Jardins du Prince de Lichtenstein, le 20 la cérémonie du Mariage, & le 21 Madame la Dauphine se mettra en route. Il y a déjà une grande quantité de bijoux préparés & destinés en présens, que cette Princesse, distribuera aux Seigneurs & aux Dames qui l'accompagneront de *Vienne*, ainsi qu'aux Seigneurs & aux Dames de la France qui recevront Son Altesse Royale sur les frontières. On évaluë ces présens à environ trois cens mille florins d'Allemagne.

Depuis quelques années la navigation sur le *Danube* ayant été fort dangereuse & susceptible de

de malheurs, témoin l'accident arrivé l'Autonne dernier à *Closter-Neubourg*, dont nous avons fait mention, & qui couta la vie à beaucoup de personnes; la Cour, pour prévenir ces defaîtres, a rendu depuis peu une Ordonnance, par laquelle il est enjoint de visiter les Bateaux qui montent & descendent le *Danube*, d'apposer une marque à ceux qui seront jugés solides, & de détruire tels autres hors d'état de naviguer.

Le Gouvernement d'*Anvers*, vacant par la mort du Prince de Salm-Salm, Duc de Hoogstraten & Felt-Maréchal des Armées de Leurs Maj. Imp. & R. Apostolique, est conféré à Mr. le Général de Plonquet.

L'Empereur a nommé aussi Grand-Maitre de la Maison de Madame la future Dauphine le Comte de Schaffgotsch, qui l'avoit été de feuë Madame l'Archiduchesse Marie-Thérèse.

On prépare dans le *Leopoldstadt*, l'un des Fauxbourgs de *Vienne*, un Hôtel pour un Ambassadeur de la Porte & un Envoyé de la Régence de *Tripoli*, qui sont attendus à *Vienne* après les Fêtes de Pâques.

RATISBONNE. Il paroît, relativement au différend survenu entre l'Electeur Palatin & la Ville Impériale d'*Aix la Chapelle*, un *Conclusum* du Conseil Aulique de l'Empire, du 26. Janvier, par lequel le Roi de Prusse & Son Alt. Royale le Sérénissime Prince Charles de Lorraine, Gouverneur-Général des Pays-Bas Autrichiens, sont invités d'employer leur médiation pour l'accommodement de ce différend, qui demeure jusques-ici en suspens, & d'engager les deux Parties à faire paroître leurs Plénipotentiaires dans ladite Ville.

Mr.

des Princes &c. Avril 1770. 275

Mr. de Münsterer, Mandataire de la Ville de *San Remo*, a fait porter le 7. Février à la Diète un nouveau Mémoire relatif à l'affaire de cette Ville, quant à la garantie de la France, accordée à la République de *Genes*. Ce Mémoire est conçu en ces termes.

Derniers éclaircissemens pour les Ministres & Membres de la Diète &c.

” On a vû dans les Papiers publics que la France ne pourra regarder avec indifférence les délibérations de la Diète à l'égard de *San Remo*, puisqu'elle a garanti ce Pays à la République de *Genes*. ”

Pour faire connoître le tort de la France, il faut distinguer le tems de cette garantie & de l'alliance entre la France & la République de *Genes*. ”

La France s'allia avec *Genes* l'année 1766 ; la guerre dura jusqu'à l'année 1748 , & la Ville de *San Remo* resta dans son ancien état de liberté, par conséquent la France n'a pû garantir *San Remo* à *Genes*, puisqu'auparavant & après le Traité de Paix d'*Aix la-Chapelle* la Ville de *San Remo* jouit de cette liberté jusqu'en 1753. ”

Dans cette année 1753 la République de *Genes* se mit par trahison en possession de *San Remo* : dans le même mois que se fit cette usurpation, la Ville de *San Remo* eut recours à l'Empereur, son suprême Seigneur, & Sa Maj. Imp. fit intimer, dans la même année, son Monitoire à cette République ; de sorte que la France n'avoit pû garantir à cette République ce Pays usurpé. ”

Donc la garantie que la France a promise à la République de *Genes*, n'a pû avoir lieu qu'après

» qu'après que l'Empereur eut pris connoif-
 » sance de cette cause, favoir depuis l'année
 » 1753.

» Cependant l'on peut croire avec fondement
 » que la France a accordé sa garantie en 1764,
 » après que la Diette de *Francfort* prit con-
 » noissance de cette cause, & l'ayant trouvée
 » juste, la recommanda à l'Empereur François
 » I. pour contraindre la République de Genes
 » à rendre la liberté à la Ville de *San-Remo*.

» Si donc la France a garanti la possession
 » de *San Remo* à la République de Genes, elle
 » lui a garanti une usurpation déjà connue &
 » décidée par un Décret Impérial depuis les
 » années 1753 & 1754.

» Enfin, si cette garantie a eu lieu, comme
 » on la suppose, en 1764, la France a eu un
 » plus grand tort, puisqu'avec connoissance
 » de cause, elle s'est engagée à disposer de son
 » chef des Etats de l'Empire. »

A BONNE, résidence de l'Electeur de Colo-
 gne, Son Altesse Electorale a fait, le 5. Mars
 une promotion pour le Civil & le Militaire, &
 a conféré la charge de Grand Chambellan, va-
 cante par la mort du Baron de Breidbach, au Ba-
 ron de Lombeck, qui est remplacé dans son poste
 de Grand Maréchal par le Marquis de Trotti.
 La place de Grand Ecuyer dont jouïssoit ce der-
 nier, a été donnée au Baron de Forstmeister,
 Chevalier de l'Ordre Teutonique, Coadjuteur
 du Baillage de *Coblence*, Commandeur de Muf-
 fendorff, &c. Le Baron de Schall a obtenu les
 Baillages d'*Aldenwied* & de *Lintz*; & le Baron
 de Goudenau la dignité de Grand-Maitre de
 l'Argenterie. Le Baron de Spies, Vice-Président
 de la Chambre, en a été déclaré Président actuel;

des Princes &c. Avril 1770. 277

& le Chambellan Comte de Metternich lui succède dans son premier emploi. Les Charges Militaires auxquels l'Electeur a nommé sont de Colonel, Capitaine &c.

T U R Q U I E.

La Porte use de rigueur envers les habitans de la *Valachie* qui, au dernier passage des Turcs sur le *Danube* fait le 14 Janvier, leur sont tombés entre les mains. On compte jusqu'à 200 de ces malheureux qui ont été conduits à *Constantinople* comme esclaves & mis à la chaîne, outre les têtes d'un nombre d'autres Valaques exposées sur la porte du Serrail, comme ayant été accusés de trahison à l'occasion de l'entrée des Russes dans la *Moldavie*. Tous ceux aussi de la même Nation, ainsi que les Moldaves qui étoient établis à *Constantinople*, ont été condamnés à la même peine. Mais cet exemple de sévérité ne produira pas les effets que le Divan s'en promet; car tous les Grecs de *Thessalie*, de *Chimere*, d'*Achaïe*, de *Livadie*, de l'*Albanie*, de la *Morée*, de la *Candie* & des autres Isles de l'*Archipel* n'attendent qu'une occasion favorable pour se révolter, savoir, l'arrivée de la Flotte Russe. On prétend même que deux Bâtimens de cette Nation ont déjà fourni aux Grecs de la *Morée* 80 barils de poudre, 25000 livres de plomb & plusieurs caisses remplies d'armes blanches & à feu.

Pour ce qui est des Monténégrins on les dit avancés dans l'*Albanie* & fournis par le Prince Dolgonucki, Russe, de mille barils de poudre & d'armes à proportion. Cependant le Grand Seigneur continue à faire des efforts extraordinaires pour tenir ferme contre tant d'ennemis, déjà

déjà désignés amplement dans notre Journal du mois passé. Il a envoyé 600 bourses, qui font 300000 écus au Kan des Tartares, afin qu'il fasse tous ses efforts pour reconquérir la *Moldavie* & la *Valachie*; & de toutes les autres dispositions que fait la Porte, que fait aussi la *Russie*, la campagne prochaine sera, selon toute apparence, mémorable & fertile en grands événemens. Le Peuple de *Constantinople* veut absolument que le Grand Seigneur y commande son Armée, qui sera forte de 300000 hommes, comme on l'a déjà marqué, compris les différens détachemens qui précéderoient la marche de Sa Hauteffe. Les forces maritimes de son Empire y sont proportionnées, puisqu'on y compte 30 Vaisseaux de ligne, 45 Frégates, & qu'à bord de ces Bâtimens il se trouve 60 mille hommes de troupes, outre les équipages & le secours qui pourroient lui venir des Régences de *Barbarie*.

On sçait à présent que Halil-Pacha a pris possession du Grand Viziriat, & qu'en conséquence de ses ordres il a envoyé en exil à *Lemos*, Moldavangi son prédécesseur. Cependant l'on voit beaucoup de découragement dans les troupes de Sa Hauteffe, depuis les derniers avantages des Russes dans la *Moldavie* & la *Valachie*, & il en est que le nouveau Grand Vizir effrayé, a quitté le voisinage de *Silistrie*, en rétrogradant depuis *Pazargik* jusqu'à *Barbadaght*, où il se trouvoit au commencement du mois de Février, & qu'il a aussi-tôt expédié des ordres à *Andrinople* pour qu'on eût à en relever & réparer les fortifications. Sur-quoi on y a promptement envoyé 80 maçons qui doivent être secondés par un pareil nombre qu'on y a envoyé de *Constantinople*.

Quant

Quant à la *Turcomanie* elle se trouve à présent hors d'une crainte qu'y avoit répandue l'apparition d'une Armée ennemie. Le fameux Comte de Tottleben, Général Russe, étant entré au mois de Juillet de l'année dernière dans la *Georgie* avec un Corps de deux mille hommes d'Infanterie & à peu près autant de Cavalerie réglée, il y fut joint par le renommé Prince Héraclius à la tête de quinze mille Georgiens. Ce Général eut, sans doute, porté un coup terrible à la Porte, s'il avoit pu diriger sa marche sur *Trébizonde*; mais le Prince Salomon ayant refusé de se joindre à lui, & dès-lors ne pouvant plus se porter de ce côté-là, il prit le parti de venir assiéger *Erivan*. Cette tentative n'eut pas un heureux succès. Le manque d'artillerie, la volonté sinistre des Georgiens, & surtout la vigoureuse résistance des assiégés, donnerent au Pacha de cette Province le tems de rassembler une petite Armée, avec laquelle il repoussa le Général Tottleben jusques dans les montagnes de la *Georgie*, & ravagea toutes les contrées qui avoient fourni des troupes aux Russes. Le Pachâ en est revenu avec un butin considérable. Tous les pionniers qui se trouvent dans la *Turcomanie*, ont été occupés depuis à fortifier *Erzerum*, *Erivan*, *Kars* & *Trébizonde*. Il y a d'ailleurs dans cette Province de quoi mettre sur pied vingt mille hommes, & l'on croit ces forces plus que suffisantes pour faire échouer des projets ultérieurs du Général Russe, s'il tentoit de les mettre en exécution, & au cas que les Georgiens fussent encore disposés à les favoriser. A l'égard du Prince Salomon, il a fait assurer la Porte qu'il demeureroit fidèle aux engagements

qu'A

qu'il a contractés avec elle. *C'est là ce que portent des Lettres venues de ce Pays-là.*

D'autres venues de *Smirne*, annoncent que cette Ville célèbre a été sur le point d'essuyer la plus terrible catastrophe sur la fin de Décembre dernier : que 40 à 50 Turcs avoient conspiré, le 23. de ce mois, d'assassiner le lendemain matin, qui étoit un Dimanche, tous les Grecs, pendant qu'ils seroient dans leurs Eglises, de mettre le feu à differens quartiers de la Ville, & de profiter du desordre qu'un tel événement causeroit pour piller & massacrer tout ce qui s'opposeroit à eux. Cependant il est arrivé heureusement que Muselin, Gouverneur de cette Ville, a été averti à tems de cette conspiration pour pouvoir prévenir les auteurs, qui ont tous été pris, & dont quelques-uns ont été exécutés en secret, d'autres exilés, & le reste demeure encore détenu dans les cachors.

A R T I C L E I V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & dans le NORD, depuis le mois dernier.

POLOGNE. Il faut encore une campagne pour décider absolument du sort de ce Royaume infortuné & en proie à lui-même ; c'est-à-dire, pour en voir la ruine comme achevée, si la guerre intestine ne vient à y cesser, & en même-tems celle des Russes avec les Turcs, mais dont rien ne paroît tendre à ce but. Au contraire, & dans la rigueur même de toute la saison de l'hiver qui finit, on a vu les Confé-

dérés,

détés, toujours augmentant en nombre dans les diverses parties de la République entière & sur les frontières, s'y montrer, y porter la frayeur sans discontinuer, & y humilier aussi les troupes de l'Impératrice de Russie, en leur portant des coups sensibles en nombre de chocs & de rencontres avec elles. Ce qui surprend d'ailleurs c'est de les avoir vû se présenter partout avec hardiesse & même attaquer les Russes dans un tems où la retraite de l'Armée Ottomane au-delà du *Danube* sembloit du moins laisser à ceux-ci l'usage de toutes leurs forces & plus de moyens qu'il n'en eût fallu, sembloit-il, pour en être écrasés. Les environs de *Varsovie* demeuroient cependant tellement infestés de Confédérés, qu'il étoit difficile aux troupes de la Couronne & à celles de Russie qui s'y trouvent, de leur tenir tête, vû l'épuisement où elles étoient & les courses continuelles qu'elles étoient obligées de faire à la moindre allarme. Sur ces événemens elles avoient demandé du secours aux Généraux des différens Corps Russes qui sont répandus dans les Etats de la République; mais il leur a été répondu souvent qu'ils avoient besoin de leur monde pour se soutenir dans les postes qu'ils occupoient: ce qui rendroit vraisemblables des projets d'accommodement dont on a recommencé à parler à *Varsovie* comme à *Petersbourg*, car on ne faisoit pas même difficulté de dire que la Cour de *Petersbourg* ne seroit pas éloignée d'adopter enfin ces projets, considéré ses efforts jusques-ici inutiles, toutes ses énormes dépenses & ses grandes pertes comme sans succès, dans l'entreprise qu'elle a faite en *Pologne*, & sans prévoir qu'elle parviendroit à la faire réussir en y employant de nouvelles forces.

Chose

Chose qui auroit dû aussi étonner la même Cour, c'est qu'elle voyoit un très-grand nombre de ses Officiers & même de ses Généraux donner leurs démissions & quitter en foule les Armées. On comptoit déjà plus de 400 de ces démissions sur la fin de Janvier depuis la fin de la campagne.

Quelques uns de ces Officiers retirés ont avoué ingénument que les maladies épidémiques & le fer des Tartares a fait les plus grands ravages parmi les Russes, & qu'il faudroit songer à former de nouveau les Régimens qui sont entrés en *Moldavie*. En effet, les maladies qui se sont manifestées dans l'Armée Russe y font du ravage, mais ce n'est pas là le seul fléau auquel ayent été exposés les Régimens qui ont passé le *Niestér*; les Tartares, qui sont en force à *Soroka*, leur ont livré de continuel combats en *Moldavie*. Aussi ces Régimens ayant demandé par reprises du secours, le Général *Romanzow*, qui n'est point parti pour *Petersbourg*, sentant ce besoin, a fait sortir de leurs quartiers plusieurs Corps de l'Armée, mais le gonflement continuel du *Niestér* retardant le passage, les Tartares en ont profité pour leur porter des coups. De plus les Turcs ont reparu en force au-delà du *Danube*, & l'on n'en peut que conclure que leurs mouvemens n'ayent été concertés avec les Tartares. En ceci on doit se rappeler que dans la guerre de 1737, dont nous avons rapporté dès-lors tous les faits principaux, les Turcs laissent constamment le champ libre aux Russes pendant l'Été, & qu'ils choisirent l'hiver pour attaquer & harceler leurs ennemis. Il a paru à peu près une même manœuvre en la présente guerre, d'où les Russes pourroient devenir les

victimes

des Princes &c. Avril 1770. 283

victimes des derniers succès qu'ils ont eus, s'ils ne se grossissoient par de nouveaux Corps, s'ils ne se tenoient en des postes bien défendus, si enfin ils n'étoient partout sur le qui-vive.

On sçait cependant, dans les circonstances dont nous faisons mention, qu'un gros Corps de troupes Turques ayant passé le *Danube*, a défait un détachement Russe près de *Galacz* & s'est emparé de cette Place le sabre à la main, tandis qu'un autre tenoit de prendre d'assaut celle de *Bucharest*, après avoir battu le détachement qui la couvroit : Que les Turcs ont massacré tout ce qu'ils ont trouvé d'ennemis dans les environs, & un grand nombre de Grecs qui s'étoient joints aux Russes : Qu'ils se sont ensuite répandus dans la *Valachie*, & suivant divers avis, il ne devoit plus rester dans cette Province d'autres Russes que la Garnison de *Praila* & celle de *Bucharest* à qui la communication seroit coupée de toutes parts, & que le défaut de vivres forceroit de se rendre, si les Turcs pouvoient en attendre le moment. On fait monter, suivant les mêmes avis, à près de 4000 hommes la perte que les Russes ont faite dans ces différens combats, & de ces faits il auroit été à présumer que le Pacha victorieux seroit venu joindre ses forces à celles d'un *Serafsquier*, qui est entré en *Moldavie* pour tâcher d'en chasser les Russes, si ceux-ci n'avoient pas été long-tems sans prendre d'éclatantes revanches des coups sensibles qui leur ont été portés, & venger la mort d'un de leurs Majors, nommé *Aurep*, qui a été haché en pièces avec tous ses Chasseurs, en grand nombre, dans l'affaire près de *Bucharest*.

T

Ces

Ces revanches, ou plutôt ces avantages des Russes sur les Turcs, sont d'abord deux actions dans lesquelles le Général Podhorozani s'est fort signalé, suivant la relation qu'il en donne. La première est du 14. Janvier, & voici comme elle est rapportée.

Les Turcs ayant commencé ce jour-là vers midi à s'approcher des Piquets les plus avancés du Comte Podhorozani, on se canonna pendant quelque tems de part & d'autre. Ce Général se porta immédiatement après cette canonade sur la rive droite du Fleuve *Rybna* du nom de cette Place, & qu'il bordoit avec trois Régimens de Hussars, pour attaquer l'ennemi ou lui couper la communication de ce Fleuve. Le Général Potamkin l'y suivit avec deux Bataillons & du canon; mais n'ayant pû s'y rendre à tems, à cause des difficultés du passage, le Général Podhorozani pour l'attendre, se tourna avec ses Régimens sur *Rybna*, où les Turcs étoient avec toutes leurs forces : mais voyant qu'une partie de leur Cavalerie avoit passé le Fleuve de *Milka*, qu'elle faisoit feu de ce côté-là sur ses Volontaires, & qu'elle les forçoit même sous des Batteries dressées près de *Fockschani*, il fit attaquer toute la troupe Turque du côté de *Rybna*, où il y avoit plus de quarante drapeaux. L'ennemi ne s'en fut pas plutôt aperçu qu'il refusa l'attaque & se retira de *Fockschani*. Les Volontaires se mirent alors à ses trousses jusqu'à *Rybna*, & lui tua environ une centaine d'hommes. Cependant arrivé près du Fleuve, & y trouvant un gros renfort en Cavalerie & en Infanterie, l'action s'engagea derechef, dura jusqu'à la nuit & finit par la défaite des Infidèles, qui furent chassés au-delà de ce Fleuve, & durent s'arrêter
dans

des Princes &c. Avril 1770. 285

dans les Villages voisins à cause de la nuit. Suivant cette relation, les Russes n'ont perdu ce jour-là que deux Maîtres d'artillerie, un Quartier-Maitre, trois Caporaux, vingt quatre Hussars, trois Arnautes & dix-huit chevaux. Les Turcs, suivant le même rapport, étoient forts de 2000 hommes de Cavalerie, 800 d'Infanterie, & conduisoient onze canons. La seconde affaire fut du lendemain. L'ennemi attaqua les Russes, marque-t-on, avec 2000 Fantassins, 6000 Cavaliers & neuf pièces de canons, mais il fut bientôt mis en déroute & poursuivi au-delà de 15 werstes.

Depuis ces événemens du 14. & du 15. Janvier, les Russes ont eu encore le 25. du même mois un avantage assez grand sur les Turcs à quelque distance de *Bucharest*. Ceux-ci s'étant rassemblés de toutes les Places au-delà du *Danube* au nombre d'environ 20 mille, suivant une relation Russe, étoient de nouveau bien intentionnés de surprendre cette Capitale de la *Valachie*, où commandoit le Général Smyrin, qui, sans s'effrayer de leurs forces six fois plus considérables que les siennes, alla à leur rencontre & se présenta devant leurs retranchemens, peu éloignés du Fleuve *Dardich*. Un seul de ses Régimens qui en fit l'attaque, en chassa l'ennemi, lui enleva ses bagages, une grande quantité de bestiaux & sept pièces de canon.

Cette victoire & les deux précédentes du 14. & du 15, furent suivies d'une quatrième, qui les surpassa toutes, suivant toujours les relations qu'on en voit; & celle-ci arriva le 29. Le détail en est, " que le Général Russe de Stoffeln, Commandant-Général en *Moldavie* & en *Valachie*, occupé de la sûreté de ces deux

22 Provinces, & désirant couper à l'ennemi la
 23 communication par terre avec *Bender*, forma
 24 le dessein de s'emparer de la Forteresse de
 25 *Brabilow*, & se mit en route pour exécuter
 26 son dessein, quoique suivi de peu de Régiments.
 27 L'ennemi, toujours fier quand il se
 28 croit supérieur en nombre, se présenta devant
 29 lui avec 22 mille hommes & l'attaqua se
 30 croyant sûr de son succès; mais il se trompa,
 31 car il fut entièrement défait & prit la
 32 fuite. Sa perte (*s'il n'y a rien à en rabattre*)
 33 est de quatre à cinq mille hommes, outre un
 34 Bâton de commandement, six queueës, un
 35 Drapeau, onze canons & autres trophées qui
 36 lui ont été enlevés. Le *Serasquier Awdi Pacha*
 37 commandoit ces ennemis qui, après leur
 38 défaite se sont jettés dans la Forteresse de
 39 *Brabilow* avec la plus grande partie de leur
 40 Infanterie; mais comme cette Place étoit dépourvue
 41 de vivres & que le blocus en a d'abord été
 42 commencé, on ne put douter qu'elle ne fût
 43 obligée de se rendre au plutôt à discrétion.
 44 Après cette prise, véritablement faite, il n'y
 45 a plus de Forteresse qui puisse arrêter les
 46 pas victorieux des Russes vers *Constantinople*.

De ce récit, l'expédition des Turcs dans la
Moldavie, auroit été très-malheureuse pour la
 Porte, elle y auroit perdu un grand nombre de
 ses meilleures troupes: elle qui vouloit dévaster
 cette Province, comme rébelle & en massacrer
 les habitans, suivant le *Fetfa* rapporté dans
 notre dernier Journal.

Mais que pensera le Divan de son *Fetfa* &
 de son Mufti, qui a jugé que la mort devoit
 être la punition des Moldaves, comme s'étant
 rendus des rébelles à l'Empire Ottoman, par
 une

une soumission plutôt forcée que volontaire aux armes victorieuses de l'Empire de Russie? Quelles seront ses mesures à prendre sur la nouvelle fâcheuse qui lui annoncera que le Lieutenant-Général de Stoffeln a pris d'assaut la Citadelle de *Brabilow* le 10. de Février; qu'on y a tué 2000 hommes, que presque tous les autres Turcs ont été pris ou culbutés dans le *Danube* en voulant se sauver dans des barques; & qu'il y a eu des opérations toujours fatales à la Porte, qui ont suivies cet important événement? *Constantinople* consterné de la prise de *Brabilow*, verra que les Russes ont franchi les deux Provinces de *Valachie* & de *Moldavie*, & qu'ils ont tellement coupé aux Turcs la communication avec *Bender*, qu'ils ne pourront plus secourir cette Place que par la Mer noire ou par *Oczakow*, encore ce chemin pourra-t-il leur être bientôt fermé par la Flotte Russe.

Tandis que les Russes remportent des avantages si considérables sur les Turcs, sur leur Armée dans les lieux où elle cantonne hors de la *Pologne*, ils triomphent aussi de tems en tems dans l'intérieur de ce Royaume en des combats qu'ils livrent aux Confédérés ou qui leur sont livrés par ceux-ci. Entre autres coups qui leur ont été portés, il y en a un du 12. Février arrivé à quelques lieues de *Varsovie*. Un Corps de 4000 Confédérés sous le Maréchal *Malzewski* s'étoit avancé jusqu'à *Blonie*, distant de quatre miles de cette Capitale. On n'en fut pas plutôt informé que le Brigadier Prince de *Galitzin* qui se trouvoit à *Varsovie*, alla joindre son Corps, marcha à leur rencontre avec quelques-auxes troupes Russes qui suivirent son drapeau, les attaqua vers les neuf heures du

matin, les mit en déroute avec perte de leur côté de 400 hommes, de 150 prisonniers, sans en compter environ autant qui ont été noyés, & leur enleva sept pièces de canon. Cette action dura jusqu'à cinq heures du soir; de sorte que la nuit seule put empêcher les Russes de poursuivre leur victoire: ils ont cependant envoyé quatre détachemens aux trouffes des fuyards, dont les prisonniers ont été conduits à *Varsovie*.

Précédemment à cette action, savoir le 23 Janvier, que'ques détachemens Russes aux ordres du Lieutenant - Général de Weymar & des Colonels de Rœnner & Drewitz, envoyés en grande *Pologne*, y ont attaqué les Confédérés près de *Dobra*, entre *Kalisch* & *Sirad* & les ont défaits, quoiqu'ils eussent des forces de beaucoup supérieures: il en est resté plus de mille sur la place, entre lesquels se trouvent deux de leurs Maréchaux & trois de leurs principaux Chefs: on leur a enlevé 15 canons & fait beaucoup de prisonniers entre lesquels sont Mr. de Saniawzki dont on a allz parlé le mois passé, le Maréchal de Wiszogrod-Malzewski, le Maréchal de Zakroczin-Kadtucbowski & autres des premiers Officiers. Les vainqueurs, dont la perte est assez modique par les bonnes mesures qu'ils avoient prises, ne se bornant pas à cette victoire, se sont mis à la poursuite des Confédérés pour achever de les écraser. Tandis que tout ceci se passoit dans la grande *Pologne*, les Russes, sous le Général Czattorinski, ont aussi porté un coup funeste à d'autres partis Confédérés, sur les frontières de la *Prusse-Polonoisse*. Ainsi & des suites de cette journée & de celle du 12 Février près de *Blonie*, on ne croiroit pas qu'ils pussent

sent se flatter de quelque succès, Malzewski ayant congédié sa Division dans *Zekow*, & le Prince de Galitzin continuant sa poursuite contre ceux des Confédérés qu'il a défaits. D'ailleurs le Colonel Dretwitz, qui n'étoit plus le 22 Février qu'à dix miles de *Varsovie*, se trouvoit en état de prévenir avec son Corps les nouvelles allarmes qu'ils voudroient donner à cette Résidence royale.

Ce sont-là les principaux événemens qui se présentoient à rapporter des Armées Russe & Ottomane, ainsi-que de celle des Confédérés, qui ne sont pas cependant tellement abatus qu'on n'en craigne toujourns les courses & leurs dévastations dans ce Royaume, où l'on ne s'attend pas encore de si-tôt à y voir revivre l'esprit de paix & d'union. Ce sera donc d'une nouvelle campagne, si elle étoit heureuse pour les Russes, que ce bien pourroit arriver.

En attendant, marquons quelque chose de la Lettre Eucyclique du Pape envoyée à *Varsovie*, comme en tous les autres Pays du Monde Catholique en accompagnant la Bulle du Jubilé. Elle y a eu l'effet désiré : elle a fait sur le Clergé l'impression nécessaire pour lui montrer qu'il devoit être attaché à son Seigneur Roi ; mais elle a affecté différemment l'Etat séculier, & à son occasion on s'est permis diverses réflexions. Les uns ont voulu trouver mauvais que le Souverain Pontife se fût mêlé d'affaires politiques, comme s'il n'eût pas convenu au Pere commun des Fidèles d'exhorter ceux de la République Polonoise à honorer leur Souverain par la soumission qui lui est dûe. Les autres pensent que le dernier *Senatus-Consilium* ne s'est tenu que dans la vûe d'obtenir de la Cour de

Rome une telle Lettre ; & qu'outré cela tout y avoit été combiné & concerté avec quelques Cours étrangères. Le Bref du St. Pere, écrit à ce sujet à son Nonce à la Cour de *Varsovie*, est du 23 Décembre.

COURLANDE. L'ouverture de la Diète de ce Duché s'est faite le 22 du mois de Janvier à *Mittau*, & le même jour le Chambellan Bruggen en fut nommé Maréchal. On s'en promet beaucoup pour la tranquillité de l'Etat, dont la possession, quoi qu'en pense la République de *Pologne*, est bien assurée par l'Impératrice de Russie au Prince Pierre, Héritaire, qui en a été revêtu par le Duc son père. Les Lettres qui sont venues de *Petersbourg* à ce sujet n'en laissent plus douter ; & conséquemment à cette nouvelle disposition, Mr. de Simolin, Ministre Russe à *Mittau*, a présenté ses nouvelles Lettres de créance au Prince Pierre actuellement regnant.

R U S S I E.

On ne voit à *Petersbourg* que relations sur relations des combats, des rencontres avec les Turcs & les Confédérés de *Pologne*, & enfin de tous les événemens qui arrivent aux Armées de part & d'autre. Comme elles ne font toutes écrites qu'avec des avantages le plus souvent exagérés, que les troupes Russes auroient constamment remportés de leurs ennemis, nous croyons devoir arrêter nos Lecteurs à ce qu's'en trouve rapporté à l'article de *Pologne*. Quoi qu'il en soit, on n'en sent pas moins la nécessité en cette Cour de presser partout la levée de recrues, & même de faire marcher de nouveaux & nombreux Corps à l'Armée du Général Romanzow,

manzow, à celle du Prince Galitzin, ainsi qu'en Pologne, pour y remplir les grands vuides qui s'y trouvent, causés par les coups continuels auxquels les troupes de cet Empire ont été par tout exposées jusqu'à présent, causés par les marches pénibles & par les fatigues sans relâche qu'elles ont essuyées; causés enfin par les maladies qui en ont emporté un très-grand nombre. Le tout continuant d'aller de la même façon dans les bonnes comme dans les mauvaises saisons, vis-à-vis des Turcs & des Confédérés, il est donc résolu de faire les derniers efforts dans la campagne prochaine pour finir cette guerre par des coups décisifs, aussi-bien par mer que par terre. A ce sujet il a été décidé en Conseil d'armer une nouvelle Flotte de douze Vaisseaux de ligne : elle a été équipée à Cronstadt, & elle n'attendoit sur la fin de Février qu'un tems favorable pour mettre à la voile & se rendre à sa destination, commandée par Mr. de Rosmin, Officier Général de la Marine Russe, qui a servi sous le feu Amiral Warren, Anglois. Quelques-uns des Bâtimens qui la composent doivent être commandés par des Officiers Danois, l'Impératrice ayant requis le Roi de Danemarque de permettre à un certain nombre de ses Officiers d'entrer à son service. On ne doute pas que cette nouvelle Flotte ne suive encore les deux autres qui sont actuellement dans les mers de la Méditerranée où elles trouvent à se fournir, en payant, les vivres & tout ce dont elles peuvent manquer; & l'on se persuade en Russie qu'elles parviendront à porter dans l'Archipel & autres Etats de la Porte, un coup des plus effrayans. Toutes les mesures prises y tendent, ainsi que ces réquisitions, faites aux divers Etats

de l'*Italie* & d'autres Pays , pour recevoir les Vaisseaux Moscovites dans leurs Ports. Il n'y a pas jusqu'à la Religion de *Malthe* à qui l'on n'ait fait une pareille demande ; car on sçait que le 30 Janvier une Frégate détachée de la Flotte Russe dans la *Méditerranée* , a débarqué à *Malthe* le Marquis de Cavalcabo , chargé d'une Commission particulière de l'Impératrice auprès du Grand-Maître & de la Religion, qu'il leur a remis une Lettre, par laquelle Sa Majesté Imp. demandoit que tous ses Vaisseaux fussent admis dans les Ports de l'Ordre, & que les Escadres Maltoises se joignissent à celles de *Russie*. Mais on sçait aussi que le Conseil de *Malthe* a arrêté unanimement de n'admettre dans ses Ports, à l'exemple de l'*Espagne* & de la *Sicile* , que trois ou quatre Vaisseaux Russes à la fois, & de ne point s'écarter de la neutralité fondamentale que lui prescrit son Institution, particulièrement dans les différends qui peuvent intéresser les Puissances Chrétiennes.

D A N N E M A R C.

La rupture de ce Royaume subsiste encore avec la Régence d'*Alger* , quoique le Porte Ottoman eut sérieusement déclaré au Dey de faire la paix avec cette Couronne afin d'en pouvoir d'autant mieux recevoir , dans sa guerre avec la *Russie* , le secours qu'elle en prétend comme des autres Républiques Barbariques , autant que ses Sujets par la protection qu'elle leur donne. Mais sur cette rupture , le Ministère Danois , qui aimeroit bien qu'elle finît , a remis une Note aux Ministres Etrangers résidens à *Copenhague* , même aux siens dans les divers Cours , avec ordre de la communiquer , & par laquelle

laquelle il expose " que la Régence d'Alger ,
" pour justifier sa rupture avec le Dannemarck ,
" allègue que cette Cour s'est montrée enne-
" mie de la Porte Ottomane, en fournissant
" des secours aux troupes Russes & qu'elle a
" d'ailleurs vendu des Passeports aux Commer-
" çans étrangers dans la Méditerranée, contre
" la teneur du second article du dernier Traité,
" par lequel elle s'engage à n'en donner qu'à
" ses propres Sujets. "

La Cour répond à ces deux objets 1^o. " Que
" le Grand Seigneur en envoyant à *Alger* un
" Officier chargé d'un ordre Impérial, par le-
" quel il est prescrit au Dey de faire sa paix
" avec les Danois, a prouvé hautement que la
" bonne intelligence continuë de subsister en-
" tre le Roi & Sa Hautesse : 2^o. Qu'il est
" absolument faux qu'on ait accordé à aucun
" étranger des Passeports pour faire le com-
" merce & le cabotage dans la Méditerranée. "

S U E D E.

Le nouveau Traité de subside entre cette Cour & celle de France, qui a souffert bien du retard, fut enfin conclu dans les premiers jours du mois de Février; cependant on en tient le contenu secret, vû que les ratifications n'ont pas encore été échangées. Néanmoins on peut en dire avec certitude que l'article concernant le payement des Subsidés antérieurs est parfaitement réglé au désir de la *Suede*.

La Diette a fait enfin le 30 Janvier la clôture de ses séances avec les cérémonies d'usage. En ce même jour les Princes Charles & Frédéric-Adolphe, fils du Roi, y ont prêté le serment de fidélité. Cet Acte s'est passé avec toute la pompe
dûe

dûe à ces Princes, qui se préparent pour les voyages en Pays étrangers qui sont résolus. On sçait qu'ils prendront, ainsi que le troisième Prince, chacun une route différente.

Le Comité secret avoit remis aux Etats, peu de jours avant leur séparation, son Avis sur la Dette du Roi, qui y étoit fixée à deux millions Marck de *Lubeck*, & tous les quatre Ordres ont résolu que cette Dette seroit partie de celle de l'Etat & seroit libérée par les fonds qu'on avoit assignés à cet effet. Les Etats ont aussi accordé une pension de 120000 thalers, monoye de cuivre, à chacun des Sénateurs qui ont perdu leurs charges à *Norkioping* lors de l'ouverture de la Diette : & Leurs Majestés voulant de leur côté témoigner leur contentement au Maréchal & aux Orateurs de la Diette, Elles leur ont fait de magnifiques présens; savoir, au Maréchal Comte de Fersen un pendant orné de brillans pour les marques de ses Ordres & une tabatière d'or enrichie de diamans; à l'Evêque Filenius, Orateur du Clergé, un magnifique service d'argent; au Bourguemaitre Gother, Orateur de la Bourgeoisie, une tabatière d'or & une montre de même métal; au Sieur Thorbiomson, Orateur des Paysans, deux pots d'argent & huit gobelets de même; enfin au Sieur Palen, Secrétaire de l'Ordre des Paysans, deux montres d'or & une tabatière aussi d'or. Les Etats ont réglé les honoraires de ces Orateurs en la manière suivante. Pour le Comte de Fersen, Maréchal, pendant les trois premiers mois que la Diette a été assemblée, 12000 thalers par mois; à l'Evêque Filenius & au Bourguemaitre Gother, chacun 9000 thalers; ensuite pour les mois suivans, au Maréchal 9000 thalers

thalers par mois ; à l'Evêque & au Bourguemaitre chacun 6000 thalers par mois , & à l'Orateur de l'Ordre des Payfans , 3000 thalers par mois ; le tout monoye de cuivre.

Les Etats ont fixé l'ouverture de la prochaine Diette au mois d'Octobre de l'année 1773.

Les deux Députations , qui s'assemblent toujours quelques semaines après la clôture de la Diette , l'une pour expédier les Résolutions du Comité-Secret , & l'autre pour expédier ce qui a été résolu dans les *Plena* pour faire signer ensuite au Roi & au Sénat ces Résolutions , ont été occupés de ces objets jusqu'à la fin du mois de Février.

On se ressent déjà des heureux effets d'un nouveau système fait dans les Finances , car les espèces de monoye y circulent en plus grande quantité que précédemment. Aussi les Impôts accordés par les Etats montrent , suivant une liste qui est renduë publique , à environ six tonnes d'or de moins que ce qui a été payé ci-devant. Cette diminution procure aux Bourgeois les moins aisés un soulagement d'autant plus considérable , que faute de circulation de l'argent , ils se sont vus réduits à une telle impuissance , que nombre d'entre - eux , pour acquitter les Droits , ont été obligés non-seulement de vendre leurs bêtes de trait , mais même leurs outils. Maintenant on se flatte d'être à l'abri de circonstances aussi accablantes , tant par les sages précautions que par les judicieux arrangemens de la part des Etats , qui ont eu pour objet d'augmenter la circulation des espèces & de rétablir les Manufactures , les Fabriques & les Métiers.

On a rendu au Général Ehrenswald la direction

tion des Fortifications en *Finlande*, attendu qu'elles sont réparées sur le même pied qu'elles étoient avant l'année 1763. Cet important ouvrage avoit été déjà confié au même Général en 1747, & entrepris avec beaucoup de zèle.

Il n'est nullement question d'un secours en troupes qu'on débitoit qui passeroit de la *Suede* aux Russes dans la *Lithuanie*. Après en avoir dit quelque chose dans notre dernier Journal, il convenoit d'en dire encote ceci.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.

CE qui manifeste combien les esprits demeurent échauffés dans le présent Parlement & ce qui en peut résulter, c'est le rapport que nous avons fait dans notre dernier Journal des matières qui y ont été agitées jusques dans les premiers jours de Février, & dont voici les suites.

Dans l'assemblée des deux Chambres, qui fut très-intéressante le 12 Février, les Seigneurs remirent sur le tapis le droit que la Chambre Bassé s'arroge de prononcer de son autorité privée sur la légalité de ses Membres; & il fut proposé d'arrêter " que c'est un droit origi-
 " naite, inhérent au Sujet de pouvoir être élu
 " comme représentant en Parlement sans cer-
 " taines qualifications ou restrictions, sur
 " lequel les Communes n'ont point pris de
 " jugement

le jugement final & conclusif à prononcer. " Le Parti du Ministère combattit fortement cette proposition qui fut également soutenue par celui de l'Opposition; mais enfin elle fut rejetée sans avoir été mise aux voix. On y voulut ensuite revenir sur un autre point du 9, savoir " qu'il " ne sera admis aucune proposition relative " aux pouvoirs & aux privilèges de cette Cham- " bre le jour même qu'elle y aura été faite, " avant que ladite Chambre n'ait été requise de " délibérer sur ladite proposition. "

Ce point fut fort débattu : plusieurs de l'Opposition soutinrent " qu'il étoit nécessaire de " donner au moins 24 heures de tems pour se " préparer à discuter toute affaire importante " qui seroit proposée dans la Chambre Haute; " mais une pluralité de 40 voix l'emporta encore pour le rejeter. Cependant le parti de l'Opposition se fortifie de plus en plus; il a actuellement à sa tête les Ducs de Portland, de Richmond, de Manchester, de Bolton, de Devon & de Northumberland; les Comtes de Temple & de Chatam &c. & un grand nombre d'autres personnes respectables, qui ont de fréquens entretiens ensemble sur les dispositions à faire pour traverser les mesures des Ministres. Ceux-ci de leur côté ont résolu de soutenir la thèse jusqu'à ce que les affaires du Parlement soient terminées; ce qui pourra bien avoir lieu avant la fin du présent mois d'Avril, & probablement l'élargissement du renommé Monsieur Wilkes, fameux entre-autres cas dans l'affaire de l'Élection de *Middlesex*, dont il a tant été parlé & qui fait toujours bruit, surtout par deux Protestations qu'ont faites & signées 41 Membres de la Chambre Haute, contre le jugement de
celle

celle des Communes par rapport à cette Election; Voici la conclusion de ces Protestations en nombre de points, trop longs pour trouver place dans ce Journal.

Nous nous croyons donc, comme Pairs & comme Anglois & Etres libres (noms qui nous sont aussi chers que tous autres titres) obligés de protester contre une résolution qui tend au renversement total de l'autorité & de la dignité de cette Chambre, également nuisible au repos collectif du Peuple, à ses Représentans & à la Couronne, à qui nous devons notre avis dans toutes les conjonctures critiques : Résolution nullement constitutionnaire par les Loix, nullement autorisée par des exemples, mais contradictoire, injuste, furtive & ruineuse dans ses effets par rapport au tems & à la façon de l'obtenir. Nous déclarons ici solennellement & promettons au Public de profiter autant qu'il dépendra de nous, de tous les droits & pouvoirs dont la Constitution nous a armés pour le bien public, afin d'obtenir une pleine satisfaction pour les Electeurs lésés de la Grande-Bretagne, & une entière assurance pour l'avenir contre cette usurpation dangereuse faite au droit du Peuple, & qui s'appant les principes fondamentaux de ce Gouvernement, menace sa dissolution entière. Les 41 Membres qui ont signé ces Protestations sont Messieurs Audley, Cambden, Suffolk, Rokingham, Stamford, Totington, Archer, Wycombe, Chedworth, Hyde, Scarborough, Boyle, Northumberland, Crauen, Portland, Thanet, Ailesford, Berkeley, Jean Bangor, Tankerville, Fortescure, Hing, Ponsomby, Monson, Huntington, Buckinghamshire, Trevor, Temple, Richmond, Littleton, Fitzwilliam, Coventri, Frédéric Exon, Effingham,

Effingham, Bolton, Manchester, Chatham, Albemarle, Abergavenni & Milton.

On voit une réponse à ces protestations, qui est également à passer pour sa longueur, & comme une de ces pièces qui ne font que du bruit, comme l'a fait la Lettre de *Junius*. Celui ci vient d'en donner une nouvelle au Public, fulminante contre le Duc de Grafton & toute son administration, contre laquelle il déclame hautement, en insinuant que son successeur au poste de premier Ministre est dirigé par lui Duc de Grafton, & que, sans un changement de Ministres, il n'y a point de réformation de mesures à attendre dans les affaires publiques. Il y auroit toujours à s'étonner que cette licence d'un particulier est tolérée, si la licence des presses ne continuoit à l'être de même. Mais revenons au Parlement.

Le 14 Février les Communes en Comité sur le subsidé, accorderent 235264 livres sterlings 10 shellings 9 sols & trois quarts, pour subvenir aux dépenses extraordinaires des troupes de terre pendant l'année 1769, & auxquelles le Parlement n'avoit point pourvû, & 112423 liv. sterl. 4 shel. 7 sols pour les Pensionnaires externes de l'Hôpital des Invalides de *Chelsea* pendant l'année 1770. Et ce jour là s'est tenu un grand Conseil en présence du Roi, auquel les deux Secrétaires d'Etat & la plupart des autres Ministres ont assisté. Sa Majesté & ses Ministres y ont résolu de tenir fermes contre toutes les entreprises de l'Opposition, & de manifester que toutes leurs démarches n'ont pour but que le bien général de la Nation &c.

Il y eut beaucoup de fermentation dans cette Chambre le 16, relativement à une résolution prise

prise le 25 Janvier, lorsqu'elle fut formée en Comité pour examiner l'état de la Nation ; mais tout fut terminé au gré de la Cour : Et ce jour-là le Roi s'est rendu à la Chambre des Pairs, y a mandé les Communes, & a donné son consentement royal au Bill de la Taille, à celui de la Dreche, à celui pour punir la Désertion, à celui pour subordonner les Troupes marines étant sur terre ; au Bill des Bestiaux, & à plusieurs autres Bills publics & particuliers.

Le 19 lorsque l'affaire de l'état de la Nation fut reprise dans la Chambre des Communes, on convint à la pluralité des voix, " que cette
 " Chambre, dans l'exercice de sa juridiction en
 " matière d'Elections, est tenue de juger selon
 " les Loix du Royaume, & celles qui sont re-
 " connues du Parlement qui en fait partie, &
 " que son jugement porté le 17, relatif au Sr.
 " Wilkes, par lequel il est déclaré incapable
 " d'y prendre séance, étoit conforme auxdites
 " Loix. " On eût voulu séparer ces deux ob-
 jets, mais le parti de l'Opposition n'y réussit
 point.

Il n'y a eu de ce jour jusques au 9. de Mars que des discussions, des débats, des contestations dans les deux Chambres, qui ennuyeroient le Lecteur en les rapportant, mais toujours bruyantes, même violentes par des oppositions des deux Partis en discours, qui se contrecarroyent sans cesse, & qui laissoient toujours en souffrance, tant les affaires du dedans que celles de l'Amérique. Cependant la Chambre des Communes accorda le 21 Février 4239 livres sterlings 5 deniers, pour l'Etablissement Civil de la Colonie de la Nouvelle-York pendant l'année présente, 4800 pour celui de la

Floride-

des Princes &c. Avril 1770. 301

Floride-Occidentale, 4700 pour celui de la *Floride-Orientale*, 3086 pour celui de la *Georgie*, & 1885 pour continuer les arpentages des Etats du Roi dans l'*Amerique Septentrionale* pendant cette même année 1770; & enfin elle a résolu qu'il seroit pourvû à la solde & aux uniformes de la Milice & à sa subsistance pendant le tems qu'elle fait ses exercices annuels. De plus, il a été résolu par les Communes de révoquer toutes les taxes imposées sur les Colonies de l'*Amerique*, à la réserve des droits sur le Thé; & de cette concession le Ministère se flatte de voir une fin au mécontentement des habitans de ce Pays-là & la correspondance rétablie entre eux & la *Grande-Bretagne*. Mais bien des personnes en doutent, sur ce que le Parlement, en continuant un impôt sur le Thé ou sur toute autre marchandise, fera croire aux Américains qu'il veut s'attribuer la faculté de mettre des taxes sur eux sans leur consentement; & c'est ce qu'ils desapprouvent.

Au reste, il est toujours question de Remontrances au Roi. Dans une assemblée générale de la Bourgeoisie de *Londres*, tenuë le 6 Mars, il fut résolu de lui en présenter une très-forte; & le lendemain les Députés s'étant présentés à Sa Maj. & lui ayant déclaré l'objet de leur venue; Elle leur répondit " que l'affaire, dont il s'agissoit, étant unique dans son espèce, Elle prendra du tems pour l'examiner, & leur fera parvenir sa réponse par un de ses Secrétaires d'Etat." En attendant que cette réponse soit donnée, la plus grande partie de la Cité a déjà préparé une Prostitution, qui sera présentée au Roi, pour invalider les griefs imaginaires contenus dans la Remontrance.

La Bourgeoisie de la Ville de *West-Minster* a résolu de présenter également une Remontrance au Roi, formée indubitablement sur celle de la Bourgeoisie de *Londres*. Dans ces circonstances plusieurs Chefs du Parti de l'Opposition sont allés dans les Provinces pour exciter le Peuple à adresser aussi des Remontrances au Souverain ; & les Ministres de leur côté tâchent d'obtenir des Protestations contre ces Remontrances : c'est-à-dire , que tout est constamment dans la confusion en *Angleterre*.

Partant de ces récits du Parlement & des affaires en désordre de la Nation, à ce qui se présente en d'autres, on les rapportera simplement comme les donnent les avis que nous en avons, & de la manière suivante.

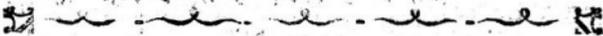
I. Il paroît que la Liste civile, affectée à l'entretien de la Maison du Roi , est encore arriérée de deux cens mille livres sterlings, quoique dans la dernière séance le Parlement on en ait accordé plus de cinq cens mille pour décharger les dettes contractées par cet article. On allègue pour raison de cette augmentation de dettes, les dépenses extraordinaires de la Cour pour pensions & gratifications à ceux qui ont rempli les principales places de l'Etat. Cette affaire ne peut manquer de faire encore un sujet de triomphe en Parlement pour le Parti de l'Opposition.

II. Le Gouvernement voulant conserver à la Compagnie des Indes la possession des Provinces de *Bengale*, de *Bahar* & d'*Orizza*, s'est déterminé à y faire passer dans ce Printems des forces de terre & de mer, pour mieux pouvoir à leur défense. Le nombre des recrues que cette Compagnie y a déjà envoyé depuis sept à huit mois, est porté à près de trois mille.

III. Le Roi a nommé le Comte d'Halifax Garde du Sceau à la place du Comte de Bristol, nommé premier Seigneur de la Chambre de Sa Majesté. Au reste, c'est-là le principal changement qui ait encore été fait dans les grandes Charges, excepté dans le Département de l'Amirauté, où il y a eu trois nouveaux Commissaires de nommés.

IV. On affecte encore de répandre dans *Londres* des bruits de guerre, qui influent sur les actions des fonds publics, quoique ces bruits soient démentis par de bonnes autorités, puisqu'il ne se fait dans les Ports du Royaume, non-plus que dans ceux de *France* & d'*Espagne*, aucun de ces préparatifs extraordinaires, qui sont ordinairement le prélude d'une guerre. Aussi ne voit-on entre les trois Puissances aucun sujet de contestation capable de rallumer entre elles le flambeau de la discorde, à moins qu'on n'en veuille prendre peut-être un sujet des Reconnoissances du *Canada*, demeurées en suspens depuis la paix dernière conclüe avec la France, & sur lesquelles on sçait que le Comte d'Harcourt, Ambassadeur du Roi à la Cour de *Versailles*, a fait des représentations qui ont été infructueuses. Mais il paroît qu'on redoute une rupture avec l'Empereur de Maroc, pour avoir manqué de ce côté-ci à remplir certains arrangements avec ce Prince; ce qui nuiroit essentiellement à la Garnison de *Gibraltar*. On craint aussi pour les Négocians Anglois répartis dans l'Empire Ottoman, les effets de ressentiment du Grand Seigneur, à cause de la partialité de l'Angleterre pour les Russes, en favorisant, comme on le fait, la navigation & le passage de leur Flotte, destinée contre les propres Etats de Sa

Hautefse. Le Ministre du Roi à *Constantinople* lui a fait parvenir depuis peu des nouvelles qui touchent ce pointilleux cas. Cependant tous les Vaisseaux de guerre Russes qui étoient en relâche à *Portsmouth* en ont fait voile pour la *Méditerranée* dès le mois de Février, à l'exception de quelques uns de l'Escadre de l'Amiral Elphinston, qu'on acheve de radouber & qui suivront les autres. Mais il reste grand nombre de Matelots & de Soldats Russes malades dans l'Hôpital d'*Hasbourg* qui, quoique bien soignés, tant par leurs Chirurgiens que par ceux de cet Hôpital, la mortalité ne laisse pas d'en emporter des dix & douze tous les jours.



Les Provinces des *Pays-Bas* de l'une & de l'autre Domination n'ont rien, pour ce mois-ci qui intéresse, si non l'arrivée continuelle à *Ostende* de nombre de Bâtimens de tous Pays chargés de marchandises & denrées qu'on voit marquées dans les nouvelles publiques, imprimées à *Bruxelles*, & qui détaillent les malheurs & les naufrages de deux Bâtimens, l'un abandonné, l'autre brisé, qui étoient chargés de vin, dont les tonneaux en nombre couvroient la Mer, & dont on en a amené plusieurs dans *Ostende*.

On apprend de *Liège* que le 20 Février l'illustre Chapitre, assemblé pour l'élection d'un nouveau Grand Doyen de la Cathédrale de cette Ville, les suffrages se sont réunis en faveur de Mr. le Baron Charles-Damien de Boos de Waldeck, Grand Chanoine de cette Eglise Cathédrale & de celle de *Hildesheim*, ainsi que Conseiller Intime de Son Alt. l'Electeur de Mayence, auquel

des Princes &c. Avril 1770. 305
auquel cette dignité a été unanimement con-
férée.

ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus con-
sidérable en FRANCE, depuis le
mois dernier.*

C'Est sur de faux avis qu'on a mandé, il y
a deux mois, l'arrivée en France des douze
prisonniers arrêtés à la *Nouvelle-Orléans* lors-
que le Général Espagnol O-Reilly prit posses-
sion de cette Colonie. Il n'y a de tous ces douze
que Mr. Foucault, ci devant Odonnateur de la
Loisiane, qui y a passé sur un Navire de la *Ro-
chelle* avec un Exemt de la Connétable, & il a
été conduit de cet endroit à la *Bastille*. Cinq des
prisonniers reconnus les plus coupables ont été
fusillés à la *Nouve.^e-Orléans*, & ce sont Mrs
de la Freshiere Procureur-Général, Murau Capi-
taine réformé & Chevalier de St. Louis, Mar-
quis Capitaine réformé, & Carresse & Petit
Marchands. Ceux qu'on apprend garder encore
la prison à la *Nouvelle-Orléans* & qui y doivent
demeurer pendant six ans, sont Mrs. de Noyant
Capitaine de Cavalerie, Hardy de Boisblanc
Conseiller, Doucet Avocat, & Millhas & Pou-
plette Marchands. Un autre nommé Villeret a
été tué en se défendant quand on a voulu l'ar-
rêter. Le châtiment donné aux coupables de la
Loisiane allarme ceux qui s'intéressent à Mr.
Foucault. On lui reproche, entre-autres griefs,
d'avoir fait équiper & armer le Bâtiment sur lequel
les mutins ont forcé Don Ulloa de se rembar-
quer

quer pour retourner en Espagne. Nous avons fait mention de ce trait en son tems.

Nomina-
tion des Sei-
gneurs &
Dames pour
recevoir la
future Dau-
phine.

Le Comte de Noailles, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Lieutenant-Général des Armées du Roi & de la Province de Guyenne, Chevalier des Ordres de Sa Maj. & de la Toison d'or, Grand' Croix de l'Ordre de Malthe & Gouverneur de *Versailles*, a été nommé par le Roi Commissaire Plénipotentiaire pour aller recevoir Madame la future Dauphine sur la frontière & pour avoir l'honneur de la suivre jusqu'à son arrivée à la Cour. Les autres Seigneurs nommés pour le même sujet sont, le Comte de Saulx-Tavannes, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, Chevalier d'honneur de la feuë Reine, nommé Chevalier d'honneur de Madame la future Dauphine; & le Comte de Tessé, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Maréchal des Camps & Armées du Roi, premier Ecuyer de la feuë Reine, nommé premier Ecuyer de Madame la future Dauphine.

La Comtesse de Noailles, Dame d'atours de la feuë Reine, est nommée Dame d'honneur de Madame la future Dauphine; la Duchesse de Villars, Dame d'atours; la Duchesse de Pequigny, la Marquise de Duras, la Marquise de Tavannes & la Marquise de Mailly, Dames du Palais, ont été nommées aussi pour aller recevoir & accompagner la future Dauphine; & Madame la Vicomtesse de Choiseul, Bellefille de Mr. le Duc de Praslin, pour l'une des Dames de compagnie de cette Princesse, dont le mariage est fixé au 16. Mai prochain. Celui du Duc de Bourbon avec Mademoiselle le précédera, afin qu'ils soient établis à la Cour pour la cérémonie

réunion du mariage de Mgr. le Dauphin, dont les grands & brillans préparatifs sont à présent achevés. Le Public attend avec impatience l'arrivée de Madame la future Dauphine, dont on a laissé voir le portrait charmant dans le Cabinet du Roi à *Versailles*, ainsi que ceux de l'Impératrice-Reine, de l'Empereur & de toute l'auguste Famille Impériale. Tous ces magnifiques Portraits ont été ensuite renfermés.

Nous avons marqué dans notre Journal de Février, que les Membres de *Port-du Prince* qui ont été amenés en France, étoient sur le point de se rembarquer pour retourner à l'Isle de *Saint Domingue*; ce qui subsiste, & ils sont partis au nombre de onze de *Rochefort* à bord du Vaisseau l'*Isis*. Mais nous n'avons pas encore marqué à leur sujet, qu'on a imprimé à *Paris* des représentations au R.^e de ce Conseil portant sur les Milices. Ces remontrances devoient être conclues & signées le jour que tout le Conseil fut arrêté par des Soldats, & conduits sur un Vaisseau. Elles contiennent près de cent pages *in-douze*. On y expose aux yeux du Conseil du Roi toutes les dispositions des Commandans qui, en substituant la force à la loi, les grades Militaires à la Magistrature législative, anéantissent la liberté légitime des Sujets & les fonctions les plus sacrées du Conseil. Tel est l'esprit dans lequel elles sont dictées. Les Commandans n'y sont aucunement menagés.

Cette multiplicité d'Edits, d'Ordonnances, d'Arrêts, de Lettres-Patentes &c. qui paroissent journallement dans ce Royaume, étonne les Pays Etrangers, vû qu'en aucun, dans une année entière, on n'y en remarque point tant qu'il en soit du Conseil d'Etat du Roi & de ses autres Cours

Liste de
nouveaux
Edits &c. qui
paroissent.

Cours de Justice, seulement dans un mois. Voici une liste de ces Pièces émanées du Conseil depuis celles qu'on a rapportées le mois passé ; rendues publiques, comme elles le sont par l'impression, nous ne ferons que les indiquer. Savoir :

1. Un Edit du Roi donné à *Versailles* au mois de Janvier 1770, & enregistré au Parlement de *Paris* le 5. Février, lequel porte que les quatorze deniers pour livre qui se perçoivent sur les Bois du Roi au profit des Maîtrises, seront perçus à l'avenir au profit de Sa Maj.

2. Une Ordonnance en date du 24. Décembre 1769, qui interprète celle du 3. Mai de la même année, concernant l'Uniforme des Officiers retirés ou réformés d'Infanterie, de Cavalerie & Dragons.

3. Une du 27. du même mois de Décembre, qui a pour but la réünion de la Maréchaussée d'*Avignon* & du Comtat *Venaissin* à celle de *Provence*.

4. Une de la même date, qui porte établissement d'une Compagnie de Maréchaussée en *Corse*.

5. Une encore du même jour & en 41 articles, qui concerne les Maréchaussées.

6. Un Atrêt du 18. Décembre, qui modere, à compter du premier Janvier 1770, les droits de marc d'or, d'enregistrement chez les Gardes des Rôles, Sceau & autres fraix de provision des Offices vacans & autres réputés tels, qui sont levés aux Revenus casuels.

7. Un du 4. Février 1770, qui ordonne que les deux pour cent des finances des Offices de Gouverneurs & Lieutenans des Villes closes du Royaume, attribués auxdits Offices pour logement

ment & ustenciles, ne seront plus employés dans l'Etat du Roi, des gages desdits Offices, à compter du premier Janvier 1770.

8. Un de la même date, qui ordonne la retenue de deux dixièmes, en sus de celui d'Amortissement, sur les Bénéfices des Fermes générales; & d'un dixième aussi en sus, sur les intérêts des Cautionnemens.

9. Un, en huit longs articles, qui ordonne la suspension du payement des Rescriptions sur les Recettes générales des Finances & des assignations sur les Fermes générales-unies, Ferme des Postes & autres revenus du Roi, à compter du premier Mars 1770.

10. Un qui suspend le payement des Billets des Fermes générales-unies, qui échetteront à compter du mois de Mars 1770.

11. Un Edit du Roi, en date du mois de Février 1770, & enregistré au Parlement le 23. du même mois, par lequel Sa Maj. ordonne qu'à compter du jour de la publication de cet Edit, le dernier de la constitution sera & demeurera fixé à raison du denier vingt du capital, tel qu'il existoit avant l'Edit du mois de Juin 1766; Sa Maj. n'entendant néanmoins rien innover aux contrats de constitutions, billets portant promesses de passer contrats de constitutions & autres actes faits jusqu'au jour de la publication du présent Edit, lesquels seront exécutés comme ils auroient pu l'être avant.

12. Un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 25. Février, qui ordonne que les payemens de tous les Contrats & Effets au porteur, qui reste à rembourser à la Caisse des Amortissemens, ne seront effectués que dans le quartier de Janvier 1770; & qui accorde aux propriétaires ou porteurs

teurs, le même intérêt que celui dont ils jouissent ci-devant.

13. Un Arrêt du même Conseil, en date du 13. Janvier 1770, qui proroge pour dix années, à compter du premier Janvier 1768, le payement des quatre sols pour livre, en-fus du Don gratuit du Clergé du Comté de *Bourgogne*.

14. Enfin quatre autres Edits & une Déclaration du Roi. Le premier Edit porte augmentation de 40000 livres de finance & gages des Secrétaires du Roi de la grande Chancellerie. Le second porte augmentation de finance & gages pour les Officiers de la Chancellerie. Le troisième porte création de six cens mille livres d'augmentation de gages au denier vingt, à répartir sur divers Offices. Le quatrième porte création de six millions quatre cens mille livres de rentes à 4 pour 100 sur les Aides & Gabelles. La Déclaration ordonne que pendant quatre années les remboursemens à faire des capitaux d'emprunt, seront employés à rembourser les Rescriptions suspendues.

Cette suspension du Payement des Billets des Fermes & des Rescriptions a fait grand tort à la Loterie de la Compagnie des *Indes*. Outre la confiance publique que cette opération a arrêtée tout-à-coup, plusieurs Banquiers, Notaires, Financiers connus, qui avoient donné leur soumission pour un grand nombre de billets, l'ont retirée faute de pouvoir satisfaire aux engagements qu'ils avoient pris; de sorte que cette Loterie, bien loin d'être remplie, comme il le paroïssoit, ne le fera que très-difficilement.

*Encyclo-
pédie.*

Mais par un autre Arrêt, le Roi vient de révoquer le Privilège accordé à la nouvelle édition de l'*Encyclopédie*. Ce religieux Prince

a résolu cette révocation après avoir entendu les plaintes de son Clergé contre cet ouvrage pernicieux. Le Parlement de *Paris* a déjà signalé son zèle contre cette production dès l'an 1759, & rien de plus fort que le Réquisitoire donné par Mr. Joli de Fleuri à ce sujet. Les vrais Sçavans n'ont vû dans cette grande Collection que larcins, que plagiat, que maximes hardies, contraires à la Religion & à l'Etat. Ce qui est bon dans un article est réfuté dans un autre, auquel on a eu soin de renvoyer; & ce sont ces renvois qui font la clef du système Encyclopédique & le secret d'une mystérieuse Philosophie. Nonobstant la révocation du Privilège, on s'opiniâtre encore à faire une seconde édition de cet Ouvrage: on a choisi pour cela *Yverdon*, petite Ville de la *Suisse*; & de-là on invite tout le monde à la souscription; mais on ne doute point que Sa Majesté ne prenne, de concert avec le Parlement & le Clergé, les mesures nécessaires pour fermer l'entrée de son Royaume à un Livre pros crit de tous les Tribunaux. Certain Nouvelliste, qui se fatigue beaucoup à en faire l'éloge, qui l'appelle dans toutes ses feuilles *un excellent, un important Ouvrage, le dépôt des connoissances humaines &c.* paroît ne pas le connoître, & manquer de respect à un grand Roi, à un auguste Sénat, & au Corps respectable des Evêques.

Quant aux engagements contractés par le Roi chez l'Etranger, il s'est tenu à *Versailles* un Conseil d'Etat, qui a autorisé Mr. le Duc de Choiseul, Ministre & Secrétaire d'Etat, à écrire à toutes les Cours pour assurer « que tous ces
» engagements seront très-exactement acquittés
» par Mr. Magon de la Balue, qui en consé-
» quence

» quence sera pourvû des fonds nécessaires pour
 » faire ses services. » Cette assurance doit faire
 en général beaucoup de plaisir.

Jubilé.

Il est d'usage que la Bulle d'un Jubilé soit
 envoyée par le Pape à son Nonce en France ;
 que celui-ci après en avoir fait part au Roi, la
 transmette aux Archevêques, les Archevêques
 aux Evêques &c. Le Pape actuel instruit de l'Ar-
 rêt rendu depuis quelques années par le Parle-
 ment sur tout ce qui émane de la Cour de Rome,
 pour obvier aux difficultés, a adressé la Bulle
 directement au Roi, & S. M. a mandé Mr.
 l'Archevêque de Paris pour le consulter à cet
 égard. Ce Prélat, comme on sçait, ne veut re-
 connoître en rien l'autorité du Parlement en
 matière spirituelle ; en conséquence il a pré-
 tendu que sa conscience ne lui permettoit point
 d'adhérer à aucun *Visa* des Magistrats, & que
 la chose étoit sans exemple ; cependant le Par-
 lement prétendant en trouver, s'est occupé à
 compulser ses registres. Mais l'affaire pour le
 Jubilé s'est arrangée, & l'on espere de jouir in-
 cessamment des grâces de ce saint tems, en ce
 que le Roi, pour concilier toutes choses, en-
 verra lui-même cette Bulle aux Archevêques &
 Evêques avec une Lettre circulaire, où Sa Maj.
 déclarera qu'elle l'a fait examiner, & qu'on n'y
 a rien trouvé de contraire à ses droits & à ceux
 de la Nation. Ainsi, par ce tempérament on
 doit croire que les Parlemens n'y mettront pas
 d'obstacle.

Emplois.

Le Gouvernement d'Arras, qu'avoit feu le
 Comte de Bethune, est donné au Comte de
 Broglie, frere du Maréchal de ce nom. Celui
 des Ville & Citadelle de Châlons-sur-Saône &
 la Lieutenance-Générale de la Province de Bour-
 gogne

des *Printes* &c. Avril 1770. 313

gagne dans le Châlonnois, qui vaquoient par la mort du Marquis de Beringhen, est conféré au Comte de Monteynard, Brigadier des Armées du Roi & Colonel dans le Corps des Grenadiers de France. Il en avoit l'expectative depuis l'année 1756.

La survivance du Gouvernement de *Rouffillon* est accordée au Duc d'Ayen, Marechal de-Camp, Capitaine des Gardes du Corps du Roi en survivance, & Mestre-de-Camp du Régiment de Noailles Cavalerie, dont le Duc de Noailles son pere est pourvû.

Le Roi a nommé aussi Gouverneur-Général des Isles du *Vent* le Chevalier de Valliere, Marechal de Camp & Inspecteur surnumeraire de Cavalerie & de Dragons; & S. M. a disposé encore du Gouvernement d'*Avennes*, vacant par la mort du Marquis d'Argouges, en faveur du Comte de Vercel, Lieutenant-Général de ses Armées & premier Lieutenant des Gardes du Corps, Compagnie de Beauveau. S. M. a de plus fait le 4 de Février une promotion dans la Marine, ou les Officiers Généraux n'ont pas été compris; elle n'a été signée que pour deux Capitaines de Vaisseaux, six Capitaines de Frégates, 22 Lieutenans de Vaisseaux, 42 Enseignes & 63 Gardes Marines: Elle a aussi accordé plusieurs Guidons de Gendarmerie dont un au Marquis de Jaucourt, Capitaine dans le Régiment d'Orléans, Dragons.

Le Roi a nommé Ministre d'Etat, l'Abbé Terray, Controleur-Général des Finances, qui a été admis en cette qualité au Conseil de Sa Maj. le 18 Février. Ce Ministre continue à retrancher beaucoup de dépenses dans les différens Départemens des Secrétaires d'Etat & il a
été

ôté un million des fonds destinés pour cette année à la partie des Ponts & Chaussées : Il travaille principalement à remettre sous les yeux du Roi les différentes parties susceptibles d'économie. De ce nombre est celle des Menus. On assure qu'il y fait un retranchement de quatre millions, & enfin que l'Etat doit être acquitté d'ici au mois de Juillet de plus de cinquante millions de rentes. L'opération de la Caisse des arrérages est déjà un objet d'environ dix millions.

Toutes les Lettres des Ports sont effrayantes par le récit des malheurs arrivés sur les côtes le 7 Février par un ouragan qui s'est fait sentir ce jour-là partout, & l'on évaluë à des sommes très-considérables les pertes que les orages ont causées par les Navires qui ont périés. La Ville de *Bordeaux* seule y est intéressée pour dix millions. Entr'autres Vaisseaux, celui qu'on nomme le *Pere de famille* a eu ce malheur : il venoit de la *Louysiane* richement chargé & il a péri dans le *Maumousson*. Il ne s'en est sauvé que le Capitaine & le Chirurgien Major de la Colonie.

F I N.

Fautes à corriger dans les deux derniers Journaux.

Mois de Février, page 91, ligne 28, *peu conforme à l'Eglise Orthodoxe*. Cela est trop fort, ce doit être : *sentimens contraires à la saine Théologie*.

Page 95, ligne 25, *on leur oppose les vérités ; lisez on leur oppose les vérités contraires*. Ce dernier mot a été omis.

Mois de Mars, au commencement, p. 159, ligne 16, *Démonstrations polémiques & démonstratives*, lisez *Dissertations polémiques & démonstratives*.

Page 161, ligne 16, *par la justice & la solidité*. Ce doit être *justesse &c.*